

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL



**Une Banque
dédiée au
Développement
Territorial**

Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Près de 64 ans au service du financement du développement territorial

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics, en même temps qu'ils ont amorcé un processus d'organisation locale, ont veillé à mettre en place des instruments à même de contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement territorial.

C'est ainsi que fut créé, en 1959, le Fonds d'Équipement Communal (FEC) en tant qu'établissement public dédié au financement des projets d'équipement des Collectivités Territoriales. Devenu établissement de crédit, en 1997, le rôle du FEC s'est inscrit, au fil du temps, dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local.

Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le FEC est l'interlocuteur privilégié des Collectivités Territoriales, chargé de leur faciliter l'accès au crédit pour le financement de leurs projets de développement territorial et d'équipements locaux.

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

De même, le FEC accompagne les Collectivités Territoriales, à l'échelle locale, dans l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, contribuant, ainsi, à la réduction des disparités territoriales et sociales et au renforcement de la résilience des territoires face aux changements climatiques.

Dans son rôle d'acteur-conseil en matière de développement territorial, le FEC veille à développer une expertise qui lui permet de répondre efficacement aux différentes attentes des Collectivités Territoriales tout au long de la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement.

Depuis sa création en 1959, le FEC a contribué au développement territorial à travers :

- Plus de 63 MMDH d'engagements de prêts ;
- Plus de 54 MMDH de décaissements de prêts ;
- Pour le financement de plus de 5 600 projets de développement.

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C



RAPPORT DE GESTION | 2022

ABREVIATIONS

BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CA	Conseil d'Administration
CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
ECI	Etablissements de Coopération Intercommunale
EHB	Engagements hors bilan
E&S	Environnemental et social
MDH	Millions de dirhams
MMDH	Milliards de dirhams
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRG	Provisions pour risques généraux
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SI	Système d'information
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TMPI	Taux moyen pondéré interbancaire

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	4
------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS	8
----------------------	----------

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	9
--	----------

1. Attributions et engagements de prêts
2. Décaissements de prêts
3. Evaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés
4. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	17
--	-----------

1. Evolution des ressources
2. Evolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022	21
--	-----------

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Indicateurs de rentabilité
5. Communication financière au 31 décembre 2022

FAITS MARQUANTS

L'activité économique mondiale subit des difficultés de grande ampleur qui se manifestent par un essoufflement de la croissance et une conjoncture inflationniste.

Ces facteurs ont accentué les vulnérabilités financières et les morosités économiques issues de la crise du Covid-19 et ont conduit, entre autres conséquences, au durcissement des politiques monétaires et à des tensions sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, le FEC a fait preuve de résilience par rapport à ces chocs successifs, qui se manifeste à travers le maintien de la bonne orientation de ses principaux indicateurs opérationnels et financiers.

Sur le plan opérationnel, le FEC a maintenu, au cours de l'année 2022, des niveaux de financement au profit des Collectivités Territoriales comparables à ceux de 2021, avec des engagements et des décaissements de prêts, qui ont atteint respectivement, près de 2,7 MMDH et plus de 2,9 MMDH à fin décembre 2022.

Ces financements ont permis à la Banque de contribuer à la concrétisation des investissements des Collectivités Territoriales, qui ont principalement porté sur la réalisation de projets structurants de construction d'infrastructures routières, de renforcement des infrastructures de base, de modernisation des équipements spécialisés et commerciaux, ainsi que des projets couvrant les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la formation professionnelle, visant l'amélioration de l'offre d'équipement en la matière, notamment dans le cadre des Contrats Etat-Régions découlant des premiers Programmes de Développement Régionaux.

L'année 2022 a été marquée par un niveau exceptionnel des attributions de prêts qui se sont élevées à près de 5 MMDH, lesquelles sont en partie en cours de contractualisation et qui portent sur le financement de 69 projets. Ces concours concernent notamment le financement de grands projets d'adaptation climatique qui se distinguent par l'importance de leurs volumes d'investissement et qui s'inscrivent dans la politique des grands projets d'infrastructure.

Par ailleurs et conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), le FEC procède systématiquement à l'évaluation des risques E&S des projets soumis à son financement. Ainsi, les résultats du rating E&S au titre de l'exercice 2022 démontrent le niveau maîtrisé des risques E&S des projets évalués au cours de cette année, dont la quasi-totalité correspond à des projets classés dans les « Catégories D ou C », qui regroupent les projets présentant des risques minimes et facilement maîtrisables.

Au cours de l'exercice 2022, l'Institution a enregistré une évolution positive de ses principaux indicateurs financiers, avec une progression de 4% du produit net bancaire qui s'est établi à 661 MDH, conséquence de l'accroissement des créances sur la clientèle, qui ont atteint plus de 26,8 MMDH, conjugué à la qualité du portefeuille de prêts à date.

Le résultat net s'est établi à 338 MDH à fin 2022, en progression de près de 3% par rapport à 2021, reflétant l'évolution positive du PNB, ainsi que la poursuite de la maîtrise des charges générales d'exploitation.

De même, l'Institution a poursuivi la mise en œuvre de ses projets structurants, visant à concrétiser plusieurs objectifs stratégiques et contribuer, ainsi, à traduire la volonté de la Banque d'accompagner la dynamique économique et institutionnelle des Collectivités Territoriales et de se mettre en adéquation avec cet environnement en pleine mutation.

1. La pérennisation et la diversification des ressources au cœur de la stratégie de développement de l'Institution

Dans le paysage bancaire national, le FEC revêt certaines caractéristiques, qui tiennent notamment à la spécificité de sa clientèle qui est limitée aux entités publiques du secteur local, et à l'absence de dépôts de toute forme et notamment ceux de la clientèle.

Dans ce contexte, la pérennisation de la ressource revêt une dimension particulière au regard de l'impératif de pouvoir répondre, au mieux, aux besoins de financement croissants des Collectivités Territoriales, en lien avec la dynamique d'investissement à l'échelle territoriale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

De même, ces spécificités installent le FEC devant la contrainte de poursuivre la diversification des moyens de mobilisation des ressources tant à l'échelle nationale qu'internationale avec ce que ceci exige en termes de vigilance absolue quant au renforcement permanent des indicateurs financiers et prudentiels de la Banque dans le strict respect des circulaires et des normes édictées par la Banque Centrale.

Dans cet objectif, différents leviers ont été activés et s'appuient sur les seules réalisations de l'Institution en termes de solvabilité et de solidité financières et qui réussit à mobiliser les ressources nécessaires pour le financement de son activité, aussi bien sur le marché financier national qu'auprès d'institutions financières internationales de premier plan, notamment les Institutions Financières de Développement.

Cette stratégie de financement permet à l'Institution d'accéder à des financements à moindre coût, qu'elle veille, dans une démarche volontariste, à en répercuter l'avantage sur la tarification appliquée à la clientèle en même temps qu'elle a apporté les volumes nécessaires à l'activité.

Une alliance stratégique FEC-CDG pour la mise en place de prêts syndiqués et de financements complémentaires

Dans le cadre de sa stratégie financière, la Banque veille à réunir les conditions favorisant de nouvelles synergies financières avec des partenaires institutionnels publics de premier plan et qui partagent l'ambition d'apporter des financements communs aux projets de développement territorial.

A cet égard, le Fonds d'Équipement Communal (FEC) et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) avaient conclu, en 2021, un partenariat stratégique articulé autour de trois composantes complémentaires qui portent sur le co-financement, par les deux institutions, de projets de développement territorial, le refinancement du FEC par la CDG, ainsi que le partage de leur expertise respective avec les Collectivités Territoriales pour répondre, au mieux, à leurs besoins.

Entré en vigueur durant le premier trimestre 2022, ce partenariat portait, initialement, sur la mobilisation d'une enveloppe globale de 8 Milliards de Dirhams, avec la perspective d'augmenter les volumes des financements en fonction de l'intensification des besoins des Collectivités Territoriales.

A cet effet, les deux institutions ont convenu de porter l'enveloppe du co-financement de 8 à 13 Milliards de Dirhams pour accompagner la dynamique d'investissement et de croissance des Régions, et en particulier, pour le financement de grands projets d'adaptation climatique qui se distinguent par l'importance de leurs volumes d'investissement et qui s'inscrivent dans la politique des grands projets d'infrastructure.

Dans le cadre de ces projets, les deux institutions se constitueront en groupement afin de structurer et de soumettre une offre commune de financement dans laquelle le FEC est chargé de la coordination de l'opération en vertu de son rôle de chef de file et la CDG assure la mission de co-arrangeur et co-agent de crédit.

Cette nouvelle étape est également l'occasion, pour les deux institutions, de renouveler leur engagement dans la dynamique de développement territorial et de lui apporter une dimension supplémentaire en soutien aux enjeux du développement durable et d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Poursuite des émissions d'emprunts obligataires

Le FEC a clôturé avec succès, en janvier 2022, la deuxième levée obligataire d'un montant de 1 MMDH, qui s'inscrit dans le cadre de son nouveau programme obligataire de 9 MMDH, autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 29 mai 2019, et dont la première émission obligataire de 2 MMDH a été effectuée en décembre 2020.

Cette émission obligataire, dont le montant a été entièrement souscrit lors la période de souscription qui s'est étalée du 3 au 7 janvier 2022, traduit l'intérêt et la confiance que le marché accorde aux titres du FEC et permet à la Banque de renforcer davantage ses équilibres bilanciaux, via notamment une meilleure optimisation de son adossement actif /passif.

La présence régulière du FEC sur le marché financier domestique le place parmi les principaux émetteurs nationaux et confirme la qualité de la signature de la Banque auprès des investisseurs et la confiance qu'ils lui accordent.

Développement à l'international auprès des DFIs

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie financière orientée vers une ouverture sur les financements internationaux, le FEC a intensifié, au cours de l'année 2022, les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), avec un double objectif de :

- Préparer les tirages sur les lignes de crédit contractées, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché ;
- Continuer d'étudier de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec d'autres DFIs, afin de concrétiser la mise en place de nouveaux accords de financement, qui se caractérisent par des conditions financières optimales et accompagnés habituellement par des subventions pour l'assistance technique.

Ce faisant, et suite à un premier tirage de 50 millions d'euros réalisé en 2021, le FEC a procédé en décembre 2022 à un deuxième tirage d'un montant de 100 millions d'euros au titre de la nouvelle ligne de crédit de 200 millions d'euros contractée auprès de l'AFD en juillet 2021. De même, et à l'instar des précédents tirages, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale en montant et en durée contre le risque de change, lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

2. La durabilité au cœur de l'action et des responsabilités de la Banque en faveur des territoires

L'engagement résolu du FEC à faire de l'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) une condition *sine qua non* à tout financement de projets territoriaux constitue l'un des principaux piliers des fondamentaux de la stratégie de financement de l'Institution.

Cet engagement se manifeste par l'application d'un référentiel, de niveau des standards internationaux, décliné sous forme d'une politique E&S, qui constitue la pierre angulaire du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de la Banque. Cette politique E&S a fait l'objet, en date du 28 octobre 2021, d'une approbation par le Conseil d'Administration du FEC.

En concrétisation de cet engagement, la Banque a scellé, au cours du T4 2021, son corpus E&S qui se compose de la politique E&S, entrée en vigueur le 29 avril 2022, et des procédures garantissant la standardisation de la conduite de l'évaluation des risques E&S. L'intégration de cette évaluation, tout au long de la chaîne de valeur, marque la détermination du FEC à poursuivre sa quête d'innovation et de renouveau au service d'un développement des territoires bas carbone, durable et résilient aux impacts des changements climatiques, permettant, ainsi, de contribuer aux efforts du Royaume en la matière.

3. Formalisation de la gestion globale des risques de la Banque

Le FEC veille à s'inscrire dans une démarche de renforcement continu de ses dispositifs de gestion des risques à travers notamment, l'intégration des meilleures pratiques risques observées au niveau des Banques et la formalisation d'une stratégie globale de gestion des risques. Cette démarche découle également de l'objectif de se conformer pleinement aux exigences réglementaires en vigueur relatives à la gestion des risques et de la nécessité de mettre en œuvre les recommandations de la Direction de la Supervision Bancaire et des Commissaires aux Comptes.

Les dispositions réglementaires précitées incitent chaque Etablissement de Crédit, à la formalisation d'une Stratégie Globale des Risques qui doit être adaptée à son profil de risque, à son degré d'aversion aux risques, à sa taille ainsi qu'à son assise financière.

C'est dans ce sens que la stratégie globale des risques constitue un référentiel stratégique formalisant les grands principes mis en place par le FEC pour l'identification, l'évaluation et la maîtrise de l'ensemble des risques auxquels le FEC pourrait être exposé eu égard à la nature de ses activités et à son profil de risque.

Il convient de souligner que le projet de formalisation de la stratégie globale de gestion des risques du FEC et de ses déclinaisons a été lancé en T4 2022.

4. Une stratégie de transformation digitale, comme pilier incontournable pour la modernisation et l'amélioration de la relation avec la clientèle

Les enjeux liés à l'usage des technologies numériques, à côté de l'accélération de la dynamique nationale de digitalisation constituent un levier essentiel pour l'amélioration de la qualité des services rendus et une réelle opportunité pour renforcer la proximité et la transparence avec les Collectivités Territoriales. Dans cet esprit, le FEC a initié la mise en œuvre de son programme de transformation digitale dans un objectif de valorisation des services rendus à ses clients et d'amélioration de l'expérience Client.

Ce programme permettra d'anticiper les besoins de financement et d'accompagnement des Collectivités Territoriales en leur proposant les produits et les services les mieux adaptés, à travers la mise en ligne d'un moteur de recommandation de produits/ services performants tout en leur offrant un parcours Client intuitif et simple d'utilisation à travers un Front Office Digital de services riches et évolutifs en cohérence avec les stratégies digitales des acteurs de l'écosystème du développement territorial.

Dans cette perspective, le FEC a entamé les travaux d'exécution des projets prioritaires, identifiés au niveau de la feuille de route SI et digitale et a procédé, au cours du mois de septembre 2022, au lancement de plusieurs consultations auprès de prestataires spécialisés afin de réaliser lesdits projets, notamment le Core-Banking et la digitalisation du parcours d'octroi et de déblocage de crédits.

CHIFFRES CLÉS 2022

En MDH

Indicateurs d'activité



Le FEC a maintenu au cours de l'année 2022 des niveaux de financement au profit des Collectivités Territoriales comparables à ceux de 2021, avec des engagements et des décaissements de prêts, qui ont atteint respectivement, près de 2,7 MMDH et plus de 2,9 MMDH à fin décembre 2022.

L'année 2022 a été marquée par un niveau exceptionnel des attributions de prêts qui ont atteint près de 5 MMDH, lesquelles sont en partie en cours de contractualisation et qui portent sur le financement de 69 projets. Ces concours concernent notamment le financement de grands projets d'adaptation climatique qui se distinguent par l'importance de leurs volumes d'investissement et qui s'inscrivent dans la politique des grands projets d'infrastructure.

A travers ces nouveaux financements, les créances sur la clientèle ont atteint 26 849 MDH à fin 2022, en hausse de 3% par rapport au niveau enregistré au cours de l'exercice 2021.

Indicateurs de résultat



Une progression de 4% du produit net bancaire qui s'est établi à 661 MDH à fin 2022, conséquence de l'accroissement des créances sur la clientèle, conjugué à la qualité du portefeuille de prêts.



Le résultat net s'est établi à 338 MDH à fin 2022, en progression de 3% par rapport à 2021, reflétant l'évolution positive du PNB, ainsi que la poursuite de la maîtrise des charges générales d'exploitation.

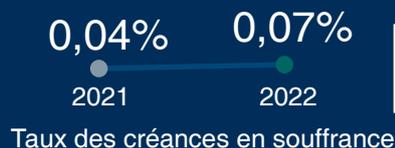
Indicateurs de Bilan



Les capitaux propres et assimilés ont atteint plus de 5 671 MMDH à fin 2022, en hausse de 7% par rapport à 2021, permettant ainsi à la Banque de renforcer son assise financière, afin de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

* Y compris un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de MAD

Indicateurs de risque



Un niveau du taux des CES relativement bas, grâce notamment à la maîtrise du risque de contrepartie, à date.

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. Attributions et engagements de prêts

L'année 2022 a été marquée par un niveau exceptionnel des attributions de prêts qui ont atteint près de 5 MMDH, lesquelles sont en partie en cours de contractualisation et qui portent sur le financement de 69 projets dans 11 secteurs d'intervention, pour un montant d'investissement global de plus de 10,5 MMDH, au profit de 25 Collectivités Territoriales. Ces concours concernent notamment le financement de grands projets d'adaptation climatique qui se distinguent par l'importance de leurs volumes d'investissement et qui s'inscrivent dans la politique des grands projets d'infrastructure. Le volume des attributions de prêts ainsi enregistré à fin 2022, tient compte de l'attribution de deux prêts, d'un montant total de 2 MMDH, pour le financement d'un mégaprojet stratégique, portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques.

De leur côté, les engagements de prêts ont atteint un montant de près de 2,7 MMDH au titre de l'exercice 2022, et dont près de 62% découlent des attributions de prêts accordées au cours de la même année, soit un montant de près de 1,7 MMDH. Ces financements ont porté sur la réalisation de 63 projets, couvrant 11 secteurs d'intervention au profit de 20 Collectivités Territoriales, pour un investissement global de près de 5 MMDH.

Attributions de prêts (en MDH)



■ Attributions de prêts dans le cadre du mégaprojet
■ Attributions de prêts

Engagements de prêts (en MDH)



■ Engagements de prêts issus d'attributions de la même année
■ Engagements de prêts issus d'attributions des années précédentes

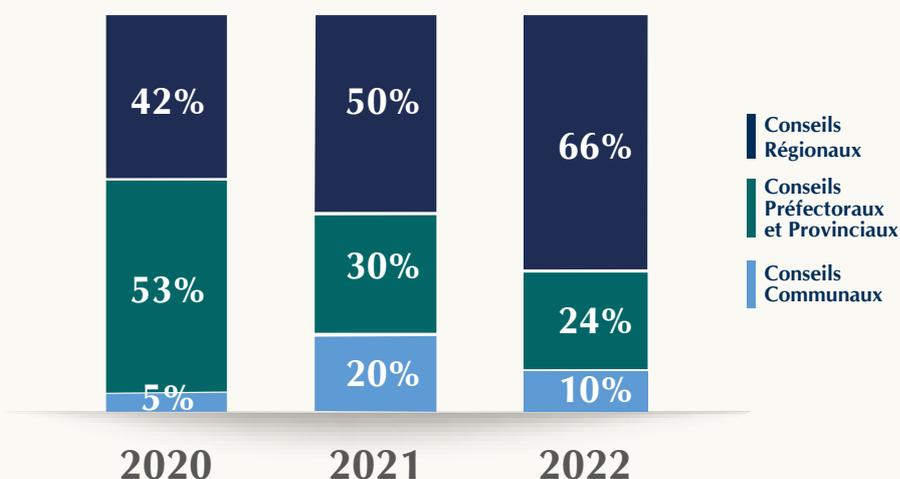
Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur en 2022 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2020		2021		2022	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	1 402	42%	1 399	50%	1 780	66%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 764	53%	824	30%	632	24%
Conseils Communaux	169	5%	550	20%	274	10%
Total	3 335	100%	2 772	100%	2 686	100%

Les engagements de prêts au titre de l'exercice 2022 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux, qui poursuivent leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts, suivis par les Conseils Préfectoraux et Provinciaux et les Conseils Communaux avec respectivement 66%, 24% et 10% des prêts engagés à fin 2022.

Evolution de la structure des engagements de prêts par type d'emprunteur 2020 - 2022



Poursuite de la montée en charge des Conseils Régionaux, qui prédominent dans la structure des engagements de prêts à fin 2022

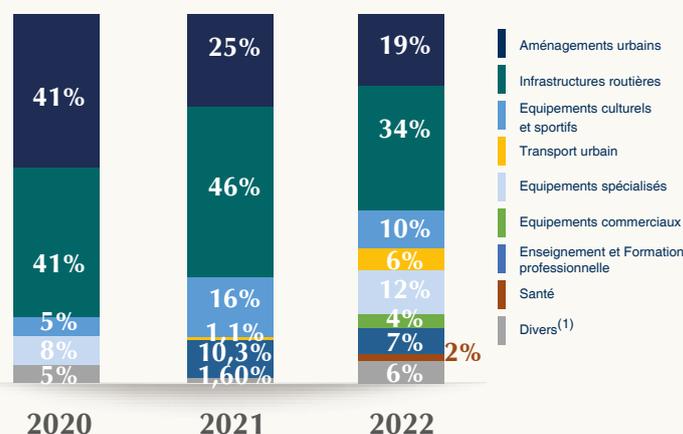
- » Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont représenté 66% du volume global des engagements de prêts à fin 2022, soit un montant de 1 780 MDH, confirmant ainsi la poursuite de leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts observée au cours des dernières années, et ce, grâce notamment à la réalisation de projets qui s'inscrivent, principalement, dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes de Développement Régionaux (PDR), ainsi que du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural, respectivement à hauteur de 43% et 34% de leurs engagements de prêts. A travers ces concours, le FEC a contribué au financement de la construction de routes structurantes, notamment en milieu rural, d'équipements sportifs, d'écoles communautaires, ainsi que de plusieurs infrastructures et établissements de santé visant l'élargissement de l'offre de soins.
- » Les Conseils Préfectoraux et Provinciaux ont représenté 24% du volume global des engagements de prêts à fin 2022, soit un montant de 632 MDH. Ces financements ont principalement concerné la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre des programmes de développement territorial, portant notamment sur la mise à niveau des infrastructures et des équipements urbains, l'aménagement d'une zone d'activités économiques permettant de dynamiser l'attractivité des territoires cibles, ainsi que la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la précarité, à travers la création et la mise à niveau des établissements pour la protection sociale et l'insertion des personnes démunies et à besoins spécifiques.
- » Les Conseils Communaux quant à eux, ont représenté une part de 10% du volume global des engagements de prêts à fin 2022, soit un montant de 274 MDH, qui a permis de financer plusieurs projets d'équipements communaux, tels que la construction d'une gare routière, d'une piscine couverte, d'une plateforme agro-alimentaire et d'abattoirs.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention en 2022 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2020		2021		2022	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	1 361	41%	704	25%	499	19%
Infrastructures routières	1 379	41%	1 271	46%	907	34%
Equipements culturels et sportifs	178	5%	440	16%	286	10%
Transport urbain	-	-	31	1,10%	157	6%
Equipements spécialisés	265	8%	-	-	331	12%
Electricité	108	3%	9	0,30%	65	2%
Assainissement liquide et solide	30	1%	28	1%	43	2%
Eau potable	14	1%	9	0,30%	46	2%
Equipements commerciaux	-	-	-	-	102	4%
Enseignement et formation professionnelle	-	-	280	10,30%	193	7%
Santé	-	-	-	-	57	2%
Total	3 335	100%	2 772	100%	2 686	100%

Evolution de la structure des engagements de prêts par secteur d'intervention 2020 - 2022



(1) : Electricité, Assainissement liquide et solide, Eau potable

Prédominance du secteur des infrastructures routières dans la structure des engagements de prêts à fin 2022

- » En tant que Banque dédiée au développement territorial, le FEC veille à intervenir dans le financement de projets adaptés aux besoins prioritaires des Collectivités Territoriales et à fort impact sur les populations locales, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives ainsi que dans le cadre du PRDTS. Ce faisant, la structure des financements accordés par la Banque a connu un changement au cours des dernières années, dès lors que la part du secteur des aménagements urbains, historiquement dominant, a baissé au profit de nouveaux secteurs, tels que les infrastructures routières, les équipements spécialisés, l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que la santé, lesquels devraient voir leurs parts augmenter au cours des prochaines années. En effet, le secteur des aménagements urbains n'a représenté que 19% des engagements de prêts à fin 2022, pour un montant de 499 MDH, contre 41% en 2020, pour un montant de 1 361 MDH. Toutefois, ces engagements de prêts, ont principalement permis au FEC de contribuer au financement de projets d'aménagement de voies structurantes, de quartiers sous-équipés, de parcs urbains, de places et d'espaces verts.
- » La poursuite de la prédominance du secteur des infrastructures routières, observée au cours des dernières années, qui représente 34% du volume global des engagements de prêts à fin 2022, soit un montant de 907 MDH. Ces financements concernent principalement le renforcement de réseaux routiers et le désenclavement du monde rural, notamment à travers l'ouverture et l'aménagement de liaisons routières, et dont près de 60% correspond à des projets qui s'inscrivent dans le cadre du PRDTS en milieu rural.
- » Le secteur des équipements spécialisés a représenté quant à lui, 12% des engagements de prêts à fin 2022, pour un montant de 331 MDH. Ces financements concernent des projets de nouvelle génération, dont notamment la construction d'une nouvelle gare routière, qui répond aux normes et aux exigences internationales en matière de sûreté, de sécurité et de qualité des services, ainsi que de nouveaux abattoirs homologués, remplissant les normes sanitaires et hygiéniques exigées.
- » Le secteur des équipements culturels et sportifs affiche un volume de prêts engagés de 286 MDH à fin 2022, dont près de 35% sont dédiés au financement d'équipements sportifs en milieu rural et péri-urbain dans le cadre d'un programme de mise à niveau des centres des communes d'une Région, visant l'amélioration de l'offre en matière d'infrastructures sportives. Ces engagements de prêts ont également permis à la Banque de contribuer à la réhabilitation de sites historiques et culturels ainsi que la construction d'un grand théâtre.

» L'activité de prêts au titre de 2022 a été marquée par l'engagement de plusieurs prêts dans les secteurs découlant des Contrats Etat-Régions dans le cadre des premiers Programmes de Développement Régionaux, notamment l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que la santé. Ces nouveaux secteurs d'intervention ont atteint respectivement des montants de plus de 193 MDH et 57 MDH, permettant ainsi au FEC de participer au financement de projets de :

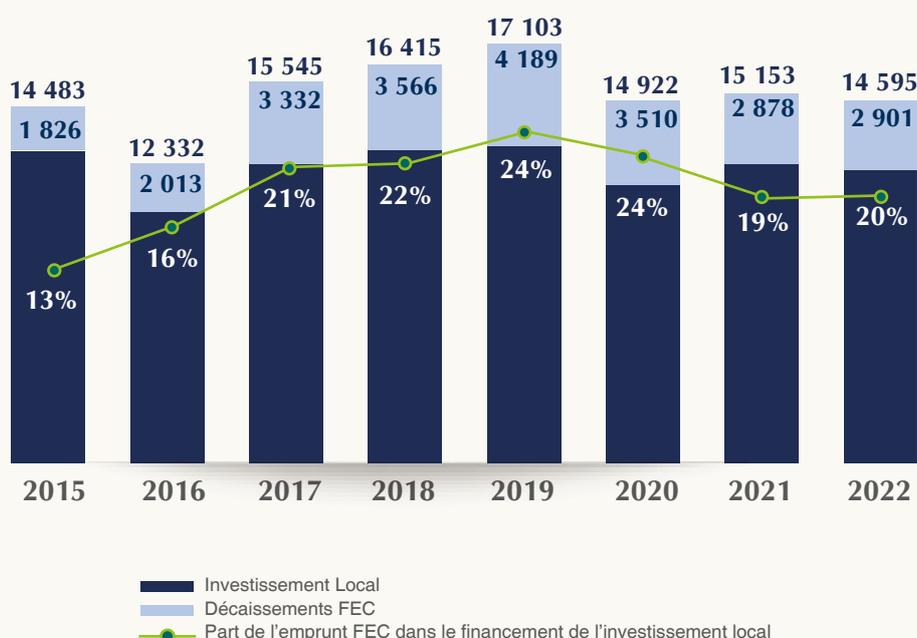
- Construction d'écoles communautaires et d'internats, ainsi que la mise à disposition de transport scolaire en milieu rural, afin de lutter contre la déperdition scolaire et de promouvoir la scolarisation des enfants ;
- Construction d'une Cité des Métiers et des Compétences (CMC) d'une Région, dans la continuité des autres CMC, déjà financées par le FEC au niveau d'autres Régions du Royaume, et ce, dans le cadre d'un programme d'envergure nationale visant à doter chaque Région d'une nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle, favorisant l'employabilité des jeunes et leur insertion dans le monde du travail ;
- Réhabilitation et construction de plusieurs infrastructures et établissements dédiés à la santé, visant à élargir l'offre en la matière, particulièrement dans les zones présentant des difficultés d'accès aux soins.

2. Décaissements de prêts

Les décaissements de prêts se sont établis à 2 901 MDH au titre de l'exercice 2022, soit un niveau comparable à 2021, reflétant ainsi le maintien de la dynamique de financement des projets d'investissement engagés par les Collectivités Territoriales, en dépit du contexte économique national et international qui prévaut.

Ainsi, ces décaissements de prêts ont permis de financer près de 20% du montant global des investissements locaux en 2022. Ces financements ont porté sur la réalisation de 136 projets au profit des différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

Evolution de la part de l'emprunt FEC dans le financement de l'investissement local 2015-2022 (en MDH)



Les ressources d'emprunt FEC ont permis de financer près de 20% du montant global des investissements locaux en 2022

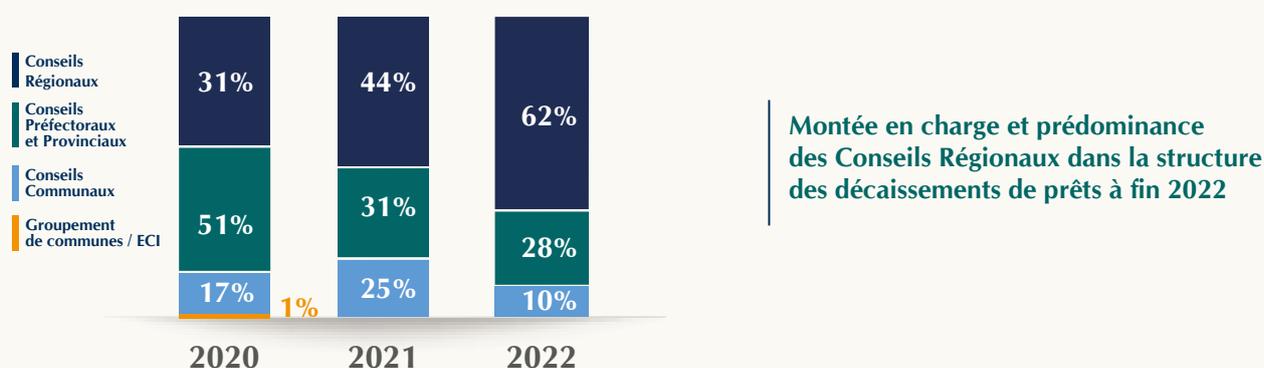
Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur en 2022 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2020		2021		2022	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	1 100	31%	1 270	44%	1 791	62%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 810	51%	900	31%	827	28%
Conseils Communaux	580	17%	708	25%	283	10%
Groupements de communes / ECI	20	1%	-	-	-	-
Total	3 510	100%	2 878	100%	2 901	100%

Les décaissements de prêts au titre de l'exercice 2022 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des décaissements de prêts, suivis par les Conseils Préfectoraux et Provinciaux et les Conseils Communaux avec respectivement 62%, 28% et 10% des décaissements de prêts à fin 2022.

Evolution de la structure des décaissements de prêts par type d'emprunteur 2020 - 2022



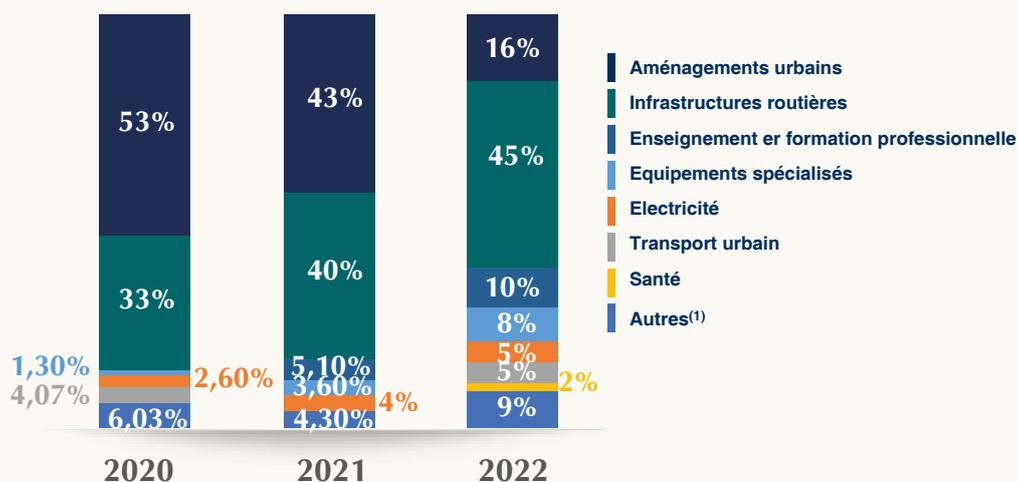
- » Avec une progression de 41% par rapport aux réalisations de l'année dernière, les décaissements de prêts effectués par les Conseils Régionaux se sont établis à 1 791 MDH au 31 décembre 2022, soit près de 62% du volume de décaissements réalisés au cours de l'année, et dont près de 71% a bénéficié à quatre Régions pour des montants respectifs de 412 MDH, 330 MDH, 289 MDH et 245 MDH. Ces décaissements ont principalement concerné le financement de projets portant sur la réalisation d'infrastructures routières, permettant le désenclavement en milieu rural, notamment dans le cadre du PRDTS, ainsi que l'aménagement de voies rapides et de contournement pour le décongestionnement des grandes agglomérations urbaines. Ces financements ont également porté sur la construction d'établissements dédiés à l'enseignement et à la formation professionnelle, notamment dans le cadre des Contrats Programmes Etat-Régions, ainsi que de projets à Co-bénéfices Climat dans le secteur du transport urbain, à travers la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- » Les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 827 MDH à fin 2022, soit 28% du total des décaissements de prêts effectués au cours de l'année. La majorité de ces décaissements de prêts correspond au financement de programmes de développement territorial, notamment le Programme de Développement de deux grandes villes, de projets d'aménagements urbains, à travers le renforcement des infrastructures de base et la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés, d'équipements socio-sportifs et de protection de l'environnement ainsi que la valorisation des sites touristiques. Ces financements ont porté également sur la création et la mise à niveau des établissements et des équipements de santé spécialisés ainsi que l'aménagement d'une importante Zone d'activités économiques.
- » Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 283 MDH au 31 décembre 2022, soit une part de 10% du volume global, pour la réalisation de plusieurs projets, portant principalement sur la mise à niveau urbaine, la construction de gares routières, la modernisation des équipements commerciaux, à travers la construction de souks hebdomadaires et d'un pôle agro-alimentaire, ainsi que la réalisation d'équipements culturels et sportifs, notamment la construction d'un musée d'arts populaires.

Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2022 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2020		2021		2022	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	1 866	53%	1 228	43%	480	16%
Infrastructures routières	1 145	33%	1 164	40%	1 304	45%
Assainissement liquide et solide	56	1,60%	36	1%	41,8	1%
Equipements culturels et sportifs	67,50	1,92%	42	1,50%	87	3%
Electricité	93	2,60%	105	4%	135	5%
Equipements commerciaux	39	1%	42	1,50%	87	3%
Transport urbain	143	4,07%	-	-	134	5%
Equipements spécialisés	46	1,30%	103	3,60%	232	8%
Eau potable	54	1,50%	4	0,10%	67	2%
Etudes	0,50	0,01%	6	0,20%	0,20	0,01%
Enseignement et formation professionnelle	-	-	148	5,10%	278	10%
Santé	-	-	-	-	55	2%
Total	3 510	100%	2 878	100%	2 901	100%

Evolution de la structure des décaissements de prêts par secteur d'intervention 2020 - 2022



(1) : Assainissement liquide et solide, Equipements culturels et sportifs, Equipements commerciaux, Eau potable, Etudes

Prédominance du secteur des infrastructures routières dans la structure des décaissements de prêts à fin 2022

- » A l'instar du changement observé au niveau de la structure des engagements de prêts, la structure des décaissements de prêts a connu la même orientation en enregistrant une montée en charge du secteur des infrastructures routières avec une part de 45% à fin 2022, soit un montant de 1 304 MDH. Ces décaissements concernent principalement le financement de la mise à niveau de liaisons routières et des ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS en milieu rural, ainsi que l'aménagement de voies rapides et de contournement pour fluidifier la circulation dans les zones urbaines.
- » Le secteur des aménagements urbains quant à lui a connu une baisse de sa part dans la structure des décaissements de prêts, pour passer de 53% en 2020 à 16% en 2022, soit un montant de 480 MDH. Toutefois, ces décaissements ont principalement permis le financement de projets portant sur l'aménagement de voiries, la mise à niveau des infrastructures de base et la restructuration des quartiers sous-équipés, notamment dans le cadre de la réalisation des programmes de développement territorial.

- » Les décaissements de prêts au titre de l'année 2022 ont également couvert le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle, pour un montant de 278 MDH, soit 10% du volume global des décaissements de prêts. Ces financements ont permis la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre des Contrats Etat-Régions découlant des premiers Programmes de Développement Régionaux, portant notamment sur la construction d'un Institut de formation dans le domaine de la santé, de Cités des Métiers et des Compétences ainsi que d'écoles communautaires et d'internats en milieu rural. L'émergence de ce secteur confirme sa vocation à devenir un levier stratégique de la compétitivité des territoires et un facteur majeur de l'insertion des jeunes dans la vie active et qui se trouve étroitement lié aux nouvelles prérogatives des Régions.
- » Les secteurs des équipements spécialisés, de l'électricité et du transport urbain représentent quant à eux près de 18% du volume global des décaissements de prêts et concernent principalement, la construction et la modernisation de gares routières, l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public et l'électrification en milieu rural dans le cadre du PRDTS, l'acquisition de véhicules pour le transport scolaire visant à lutter contre la déperdition scolaire et à encourager la scolarisation des enfants, particulièrement en milieu rural, ainsi que sur la réalisation d'une ligne de BHNS.

3. Evaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés

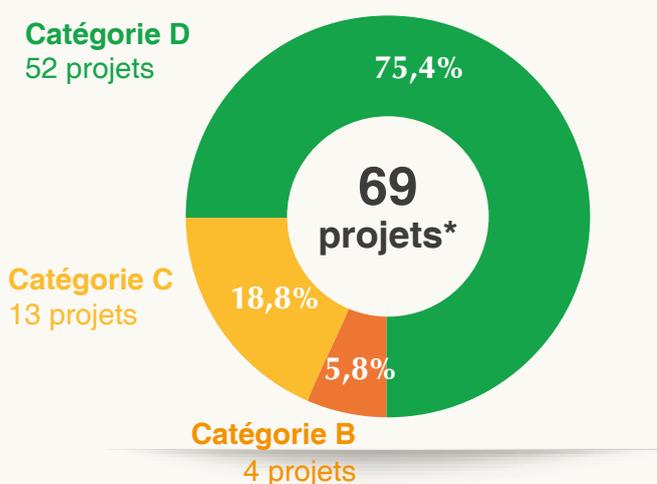
Conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), le FEC procède systématiquement à l'évaluation des risques E&S des projets soumis à son financement.

Ainsi, les résultats du rating E&S au titre de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

- 75,4% des projets financés sont classés dans la « Catégorie D », qui regroupe les projets à risques minimes dont les impacts probables sont maîtrisables ;
- 18,8% des projets financés sont classés dans la « Catégorie C », qui regroupe les projets à risques minimes requérant quelques mesures spécifiques d'atténuation ;
- 5,8% des projets financés sont classés dans la « Catégorie B », qui regroupe les projets à risques limités nécessitant l'intégration des mesures préconisées par les études d'impact E&S réalisées.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets par catégorie des risques E&S*



(*) : Projets attribués à fin décembre 2022

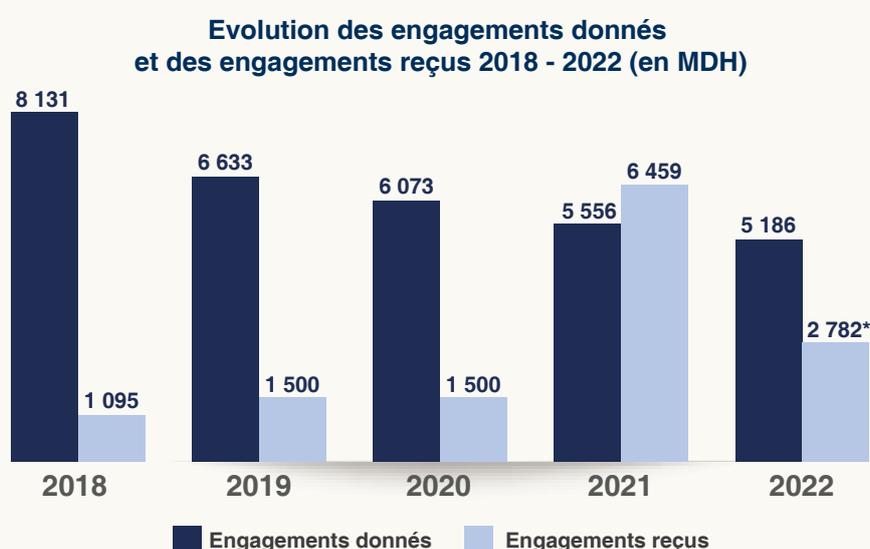
Prédominance des projets de Catégorie D dans la structure des projets attribués à fin 2022

4. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement octroyés par le FEC en faveur de la clientèle se portent à près de 5 186 MDH à fin 2022. L'évolution de ces engagements de décembre 2021 à décembre 2022, se présente comme suit :

Evolution des EHB (en MDH)

Situation au 31 Décembre 2021	5 556
Nouveaux engagements donnés	2 686
Décaissements	2 901
Annulations	155
Situation au 31 Décembre 2022	5 186



(*) : Compte tenu du trend haussier des taux d'intérêt et afin de s'en prémunir, la Banque a procédé à un tirage d'un montant de 2 MMDH sur une ligne bancaire à taux variable afin de sécuriser le financement de l'activité. Dans le cadre d'une gestion optimale des excédents ponctuels de la trésorerie, la Banque a effectué un placement en titres d'investissement de 1,13 MMDH.

Au cours de ces dernières années, le FEC a veillé à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus

Dans le cadre de l'optimisation continue de son adossement Actif /Passif, la Banque a veillé au cours des dernières années à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus afin de renforcer ses équilibres bilanciaux et d'assurer une meilleure gestion des risques de liquidité et de taux.

De même la Banque a poursuivi l'assainissement de son portefeuille des EHB, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation et d'actions de relance auprès des Collectivités Territoriales. Ces opérations ont permis l'annulation d'un montant global de plus de 155 MDH en 2022, étant rappelé que le FEC avait déjà procédé à l'annulation d'un montant de près de 411 MDH en 2021, de près de 385 MDH en 2020 et de près de 539 MDH en 2019.

Conjuguée aux décaissements liés à l'activité normative, cette démarche a permis à la Banque de réduire le volume global des EHB de plus de 36% en 2022 par rapport au niveau enregistré en 2018, passant de 8,1 MMDH en 2018 à 5,1 MMDH en 2022, dont plus de 61% correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Financement de l'activité au 31 décembre 2022

1. Evolution des ressources

Les ressources du FEC se sont établies à 9 056 MDH à fin 2022, et sont constituées essentiellement des ressources d'emprunts à hauteur de près de 60%, soit un montant de 5 419 MDH et des recouvrements d'annuités à hauteur de près de 40%, soit un montant de 3 601 MDH, comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2021	2022	Part en 2022 en %
Recouvrement d'annuités	3 275	3 601	39,8%
Ressources d'emprunts	2 024	5 419	59,8%
Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	1 500	4 350	48%
Emprunts Extérieurs	524	1 069	11,8%
Autres (Intérêts créditeurs, restitutions,...)	7	12	0,1%
Encours des avances sur le marché monétaire	900	-	-
Solde initial	39	24	0,3%
Total Ressources	6 245	9 056	100%

Recouvrement d'annuités

Au 31 décembre 2022, les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 3 601 MDH et dont la répartition, par ancienneté, montre une prédominance des échéances de l'exercice 2022 qui représentent 99,64% du montant global, soit 3 588 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2022, qui représentent 0,36% du total des recouvrements, soit 13 MDH.

Ressources d'emprunt

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds étrangers.

En outre, et en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité au titre de l'exercice 2022, le FEC a mené plusieurs actions en vue de mettre en place de nouveaux financements visant à pérenniser et à diversifier ses ressources et continuer à répondre aux besoins croissants des Collectivités Territoriales, étant rappelé que le FEC ne dispose pas de dépôts de sa clientèle et ne bénéficie pas des avances de Bank Al-Maghrib.

Mobilisation de nouveaux financements auprès des DFIs

Le FEC a poursuivi, au cours de l'exercice 2022, sa stratégie financière orientée vers une ouverture sur les financements internationaux, qui se caractérisent par des conditions financières optimales et accompagnés habituellement par des subventions pour l'assistance technique.

Dans ce cadre, le FEC a intensifié les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), avec un double objectif de préparer les tirages sur les lignes de crédit contractées, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché, et de concrétiser la mise en place de nouveaux accords de financement.

Ainsi, et suite à un premier tirage de 50 millions d'euros réalisé en 2021, le FEC a procédé en décembre 2022 à un deuxième tirage d'un montant de 100 millions d'euros au titre de la nouvelle ligne de crédit de 200 millions d'euros contractée auprès de l'AFD en juillet 2021. De même, et à l'instar des précédents tirages, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale en montant et en durée contre le risque de change, lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

Par ailleurs, le FEC continue d'étudier de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec d'autres DFIs, englobant des lignes de financement ainsi que des subventions d'assistance technique.

Crédits bancaires

Dans le cadre de sa stratégie financière, le FEC veille à maintenir le recours aux crédits bancaires à long terme, qui s'adaptent aux caractéristiques des emplois du FEC, notamment en termes de maturité et de type de taux, et qui offrent également une flexibilité d'utilisation en termes de volume et de mise à disposition des fonds.

Ainsi, le FEC a mobilisé, au cours de l'exercice 2022, un montant global de 3 350 MDH sur une maturité de 15 ans, par le biais des tirages sur des lignes de crédits bancaires à long terme.

Emprunt obligataire

Le FEC a clôturé avec succès, en janvier 2022, la deuxième levée obligataire d'un montant de 1 MMDH, qui s'inscrit dans le cadre de son nouveau programme obligataire de 9 MMDH, autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 29 mai 2019, et dont la première émission obligataire de 2 MMDH a été effectuée en décembre 2020.

Cette émission obligataire, dont le montant a été entièrement souscrit lors la période de souscription, qui s'est étalée du 3 au 7 janvier 2022, traduit l'intérêt et la confiance que le marché accorde aux titres du FEC et permet à la Banque de renforcer davantage ses équilibres bilanciaux, notamment à travers une meilleure optimisation de son adossement actif/passif.

Le montant de 1 MMDH servi à l'issue de l'allocation a porté sur des obligations ordinaires non cotées, d'une maturité de 15 ans, à un taux de 2,20% révisable annuellement et indexé sur le taux moyen pondéré interbancaire (TMPI) 6 mois.

Le détail des résultats de cette émission par catégorie d'investisseurs se présente comme suit :

Souscription / Allocation	Tranche unique à taux variable
Montant souscrit (MDH)	1 000
Montant alloué (MDH)	1 000
OPCVM	625
Etablissements de crédit	375
Entreprises d'assurances, Organismes de retraite et de prévoyance	-
Taux de satisfaction	100%

Cette émission obligataire, dont la date de jouissance correspond au 12 janvier 2022, vise notamment à atteindre les objectifs suivants :

- » Optimiser le coût de financement du FEC sur les maturités longues ;
- » Répondre aux besoins de gestion Actif/Passif du FEC ;
- » Confirmer le positionnement du FEC en tant qu'émetteur régulier.

Emprunt à court terme

Afin d'optimiser la gestion de la liquidité et des coûts et faire face à des besoins ponctuels au cours de l'exercice, le FEC a eu recours, au cours de l'exercice 2022, à des ressources relais à court terme, à travers des avances sur le marché interbancaire, qui ont été totalement remboursées avant la fin de l'année 2022.

Evolution de la structure de la dette

L'évolution de l'encours de la dette permet de noter une tendance haussière sur la période 2020-2022, reflétant l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des besoins croissants de l'activité du FEC.

Ainsi, l'encours de la dette est passé de 20,8 MMDH en 2020 à 22,9 MMDH en 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 5% sur cette période.

Evolution de l'encours des emprunts¹

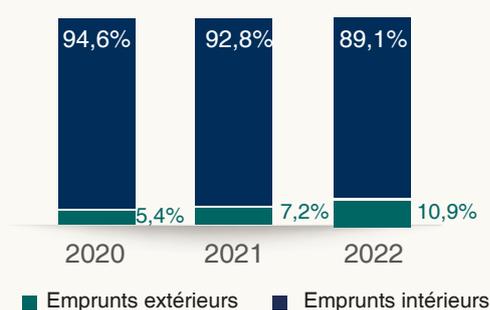


Structure de la dette par origine

L'analyse de la structure de la dette par origine, laisse apparaître une prédominance des ressources en provenance du marché financier intérieur sur celles du marché extérieur, dès lors que la part des emprunts intérieurs représente 89,1% au 31 décembre 2022. Cependant, il y a lieu de noter une hausse continue des emprunts extérieurs dans la dette globale qui est passée de 5,4% à fin 2020 à 10,9% à fin 2022, suite notamment aux tirages effectués au cours des deux derniers exercices sur la deuxième ligne de crédit contractée par le FEC auprès de l'AFD en juillet 2021.

Cette évolution illustre la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de diversification des ressources financières du FEC, orientée davantage vers les DFIs, pour saisir les opportunités qui se présentent en termes de conditions de taux et de couverture du risque de change.

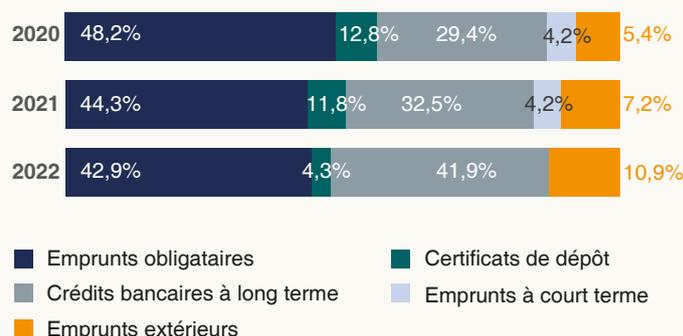
Répartition des encours des emprunts par origine



Répartition de la dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2022, la dette du FEC est principalement constituée d'emprunts obligataires et de crédits bancaires à long terme dont l'encours représente respectivement 42,9% et 41,9% de la dette globale, suivis des emprunts extérieurs dont l'encours représente 10,9%. Enfin, la part des certificats de dépôt s'établit à 4,3% de l'encours de la dette au 31 décembre 2022.

Répartition de la dette par type d'emprunt



L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt, confirme la prépondérance de la part des ressources de maturité longue au détriment des ressources à moyen et court termes.

La structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie financière du FEC, axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

En effet, sur la période 2020 à 2022, la part des emprunts obligataires et des crédits bancaires long terme se situe à des niveaux similaires et représente près de 85% de l'encours global à fin 2022. De même, l'encours des emprunts extérieurs a connu une hausse pour atteindre près de 11% de l'encours global à fin 2022.

De leur côté, les certificats de dépôt ont vu leur encours baisser, en passant de 12,8% au 31 décembre 2020 à 4,3% au 31 décembre 2022, et ce en l'absence de nouvelles émissions sur cette période.

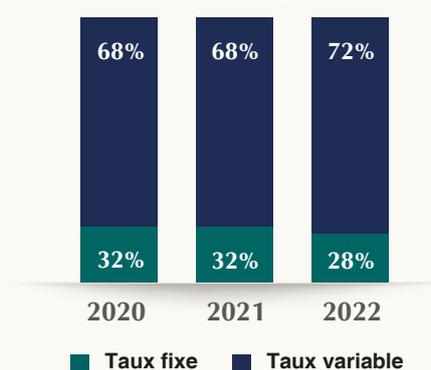
(1) : L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette, à fin 2022, permet de mettre en évidence une prédominance des ressources à taux variable, dont la part a connu une légère hausse pour s'établir à 72% au 31 décembre 2022. Cette hausse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux variable au cours de l'exercice, notamment à travers l'émission obligataire et les tirages sur les lignes de crédits bancaires à long terme.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que l'évolution de la structure de la dette par type de taux, dénote de la stratégie de financement de la Banque qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle, et ce, afin d'assurer un meilleur adossement actif/passif.

Structure de la dette par type de taux



2. Evolution des emplois

Les emplois du FEC se sont caractérisés au 31 décembre 2022 par :

- » Une légère hausse des décaissements des prêts qui sont passés de 2 878 MDH en 2021 à 2 901 MDH en 2022 ;
- » Un niveau de remboursement des emprunts qui représente plus de 50% du total des emplois, et qui s'établit à 4 566 MDH.

La structure des emplois à fin 2022, est détaillée dans le tableau suivant :

Emplois (en MDH)	2021	2022	Part en 2022 en %
Virement de prêts	2 878	2 901	32%
Remboursements d'Emprunts	2 931	4 566	50,4%
Emprunts Intérieurs	2 822	4 419	48,8%
Emprunts Extérieurs	109	147	1,6%
Dépenses budgétaires	49	44	0,5%
Autres (TVA, IR, Restitutions,...)	140	146	1,6%
Règlement IS	223	214	2,4%
Achat BDT	-	1 131	12,5%
Solde final	24	54	0,6%
Total Emplois	6 245	9 056	100%

Résultats et indicateurs financiers au 31 décembre 2022

Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

1. Indicateurs d'exploitation

En MDH

Compte de Produits et Charges	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Produits d'Exploitation Bancaire	1 284	1 257	1 257	--
Charges d'Exploitation Bancaire	661	619	596	-4%
Produit Net Bancaire	623	637	661	4%
Charges Générales d'Exploitation	59	59	60	2%
Coût du risque	-4	--	-1	--
Charges non courantes	112	19	28	47%
IS	203	208	216	4%
Résultat net	244	328	338	3%

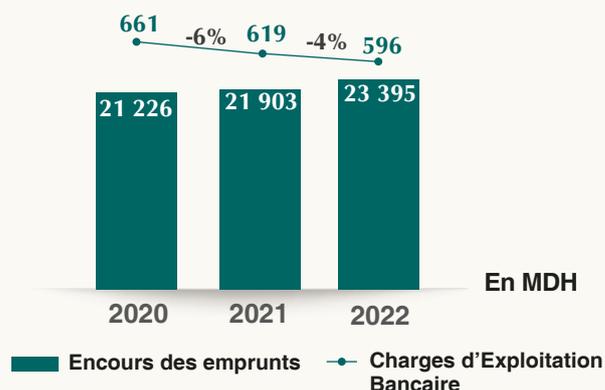
Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)



Au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation bancaire se sont établis à 1 257 MDH, soit un niveau identique à celui du 31 décembre 2021, et ce, en dépit de l'évolution de l'encours des prêts qui a enregistré une hausse de près de 3%, passant de 25 430 MDH en 2021 à 26 088 MDH en 2022, soit une augmentation de 658 MDH, et du taux de recouvrement de près de 100%, permettant de constater en produits, la quasi-totalité des intérêts attendus de l'exercice.

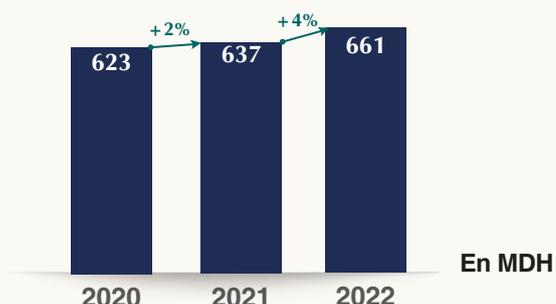
Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)

L'exercice 2022 a été marqué par la baisse des charges d'exploitation bancaire de 4% par rapport à 2021, et ce, en dépit de l'augmentation de l'encours des emprunts qui a enregistré une augmentation de 1 492 MDH pour passer de 21 903 MDH à fin 2021 à 23 395 MDH à fin 2022. Cette évolution reflète la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de financement mobilisées par le FEC, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie financière, ouverte sur les financements à l'international, et visant à diversifier et à pérenniser ses sources de financement.



Produit Net Bancaire (PNB)

L'évolution conjuguée des PEB et des CEB a généré un PNB en progression de 4% par rapport au 31 décembre 2021, s'établissant, ainsi, à 661 MDH à fin 2022, ce qui dénote de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que de la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de financement mobilisées.



Charges générales d'exploitation (CGE)

La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement permet au FEC de continuer à maîtriser les charges générales d'exploitation (CGE) en 2022, qui s'établissent à un niveau légèrement supérieur à ceux enregistrés en 2020 et 2021. A fin 2022, les CGE sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 79%, des charges externes pour 16% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 5%.

De ce fait, le Coefficient d'Exploitation poursuit son amélioration et s'établit à 9,10% à fin 2022.

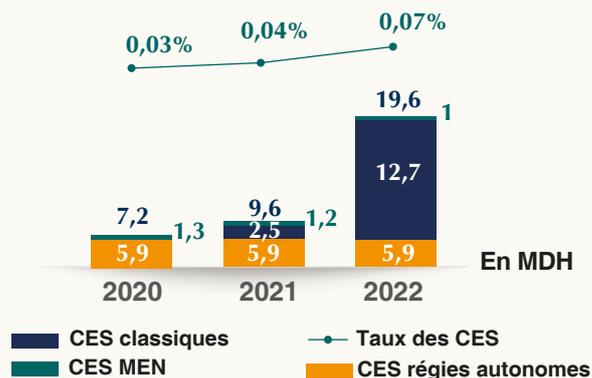


Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

Les créances en souffrance (CES) se sont établies à 19,6 MDH à fin 2022, en augmentation de 10 MDH par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique par la constatation de nouvelles créances pré-douteuses relatives à deux Collectivités Territoriales.

L'amélioration continue de la qualité des créances du FEC et de son profil de risque depuis quelques années, permet à la Banque de renforcer la stabilité du stock de provisions pour CES, et d'améliorer le coût du risque-crédit, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

En MDH	2020	2021	2022
Dotations aux provisions sur CES (1)	0	0,47	0,61
Reprises de provisions sur CES (2)	3,65	0,02	1,27
Coût du risque-crédit (3) = (1) - (2)	-3,65	0,45	-0,66



Provisions pour risques généraux (PRG)

Pour assurer une couverture contre certains risques à caractère général, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2022 à la constitution de dotations nettes aux provisions d'un montant de 21 MDH, portant ainsi le montant total des PRG à 72,71 MDH.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces provisions ont été intégralement réintégréées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Résultat Net

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :

- » l'évolution favorable de 4% du PNB ;
- » la maîtrise continue des CGE ;
- » la bonne qualité du portefeuille client ;



(*) : Le résultat net au titre de l'exercice 2020 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Le résultat net au 31 décembre 2022 s'inscrit en progression de 3%, s'établissant ainsi à 338 MDH contre 328 MDH au 31 décembre 2021.

2. Bilan

		En MDH					
ACTIF	2020	2021	2022	PASSIF	2020	2021	2022
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public et Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26	25	54	Banques centrales, Trésor public	-	-	-
Créances sur la clientèle	25 208	26 183	26 849	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 597	9 959	12 666
Autres actifs	235	301	563	Titres de créance émis	11 851	11 187	9 958
Titres d'investissement	-	-	1 131	Autres passifs	47	34	271
Immobilisations	48	45	42	Fonds propres et assimilés	5 022	5 374	5 744*
TOTAL	25 517	26 554	28 639	TOTAL	25 517	26 554	28 639

(*) : Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 72,71 MDH.

L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 28 639 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une augmentation de plus de 2 MMDH qui s'explique essentiellement par l'achat de titres d'investissement pour un montant de plus de 1,1 MMDH, ainsi que par l'augmentation des créances sur la clientèle de près de 700 MDH.

La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créances émis, qui représentent près de 79% du total du bilan.

3. Ratios réglementaires

Le FEC veille en permanence au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib visant à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, comme il ressort des indicateurs suivants :

Ratio de solvabilité



○ Ratio de solvabilité ○ Plancher BAM

Coefficient Maximum de division des risques (CMDR)



○ CMDR ○ Plafond BAM

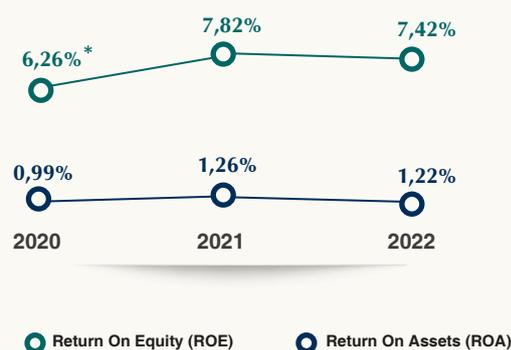
Ratio de levier



○ Ratio de levier ○ Plancher BAM

4. Indicateurs de rentabilité

EN MDH	2020	2021	2022
Résultat Net	244	328	338
Fonds propres (hors EOS)	4 022	4 374	4 733
Fonds propres moyens ² (hors EOS)	3 894	4 198	4 554
Return On Equity (ROE)	6,26%	7,82%	7,42%
Résultat Net	244	328	338
Total bilan	25 517	26 554	28 639
Total bilan moyen ³	24 535	26 036	27 597
Return On Assets (ROA)	0,99%	1,26%	1,22%



(*) : Impact de la baisse du résultat net sur le ROE en 2020 en raison de la comptabilisation de la contribution du FEC de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)

(2): (Fonds propres (hors EOS) de l'année N-1 + Fonds propres (hors EOS) de l'année N) / 2
 (3): (Total bilan de l'année N-1 + Total bilan de l'année N) / 2

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 7,42% et 1,22% à fin 2022 contre 7,82% et 1,26% à fin 2021. Leur baisse est liée essentiellement, à l'évolution des actifs et des fonds propres.



5. COMMUNICATION FINANCIÈRE au 31 décembre 2022



COMPTES SOCIAUX **au 31 décembre 2022**

BILAN		
(en milliers MAD)		
ACTIF	31 déc 2022	31 déc 2021
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	54 474	24 384
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	221	946
A Vue	221	946
A Terme	-	-
CREANCES SUR LA CLIENTELE	26 848 614	26 183 116
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 787	2 262
Crédits et financements participatifs à l'équipement	26 816 162	26 158 280
Crédits et financements participatifs immobiliers	17 186	19 852
Autres crédits et financements participatifs	12 479	2 722
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Titres de Propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	562 766	300 649
TITRES D'INVESTISSEMENT	1 131 044	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	1 131 044	-
Autres Titres de Créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	154	320
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 138	44 719
TOTAL ACTIF	28 639 435	26 554 158

PASSIF		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2022	31 déc 2021
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	12 665 807	9 959 027
A Vue	-	-
A Terme	12 665 807	9 959 027
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-
Comptes à Vue Crédeurs	-	-
Comptes d'Epargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Crédeurs	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CREANCE EMIS	9 958 173	11 186 604
Titres de Créance Négociables	1 000 155	2 541 450
Emprunts Obligataires	8 958 018	8 645 154
Autres Titres de Créance Emis	-	-
AUTRES PASSIFS	271 386	34 157
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 709	51 705
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	1 010 790	1 000 000
DEPOTS D'INVESTISSEMENT RECUS	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	3 322 666	2 994 185
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES, CAPITAL NON VERSE (-)	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	337 895	328 481
TOTAL PASSIF	28 639 435	26 554 158

HORS BILAN		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2022	31 déc 2021
ENGAGEMENTS DONNES	5 185 755	5 556 371
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 185 755	5 556 371
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	2 781 831	6 458 741
Engagements de financement recus d'établissements de crédit et assimilés	2 781 831	6 458 741
Engagements de garantie recus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie recus de l'Etat et d'Organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2022	31 déc 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 257 205	1 256 736
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 972	1 890
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 255 077	1 254 846
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	156	-
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement recus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	595 745	619 309
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	255 315	252 685
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	340 207	366 403
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	222	221
Transfert de produits sur dépôts d'investissement recus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	661 461	637 426
Produits d'exploitation non bancaire	1 712	2 193
Charges d'exploitation non bancaire	178	178
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	60 222	58 919
Charges de personnel	47 319	46 210
Impôts et taxes	840	838
Charges externes	5 375	5 106
Autres charges générales d'exploitation	3 613	3 441
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 075	3 325
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES	24 713	26 594
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	613	458
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	24 100	26 126
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	4 370	2 011
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 275	16
Récupérations sur créances amorties	3 095	1 995
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	582 429	555 939
Produits non courants	5	235
Charges non courantes	28 408	19 211
RESULTAT AVANT IMPOTS	554 026	536 964
Impôts sur les résultats	216 131	208 484
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	337 895	328 481



ETAT DES SOLDES DE GESTION		
(en milliers MAD)		
I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31 déc 2022	31 déc 2021
(+) Intérêts et produits assimilés	1 257 049	1 256 736
(-) Intérêts et charges assimilées	595 822	619 088
MARGE D'INTERET	661 527	637 647
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	156	-
(-) Commissions servies	222	221
MARGE SUR COMMISSIONS	66	221
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	-	-
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	661 461	637 426
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 712	2 193
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	178	178
(-) Charges générales d'exploitation	60 222	58 919
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	602 772	580 522
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	662	452
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	21 004	24 131
RESULTAT COURANT	582 429	555 939
RESULTAT NON COURANT	28 408	18 975
(-) Impôts sur les résultats	216 131	208 484
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	337 895	328 481

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2022	31 déc 2021
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	337 895	328 481
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 075	3 325
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	24 100	26 126
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	3 095	1 995
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	96
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	361 975	355 840
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	361 975	355 840

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2022	31 déc 2021
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 257 205	1 256 736
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 718	2 429
Charges d'exploitation bancaire versées	595 745	619 309
Charges d'exploitation non bancaire versées	28 897	19 389
Charges générales d'exploitation versées	57 147	55 595
Impôts sur les résultats versés	216 131	208 484
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	361 313	356 388
Variation des :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	725	656
Créances sur la clientèle	685 597	975 621
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	261 956	65 590
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 706 780	1 361 571
Dépôts de la clientèle	-	-
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	1 217 641	664 136
Autres passifs	237 839	13 227
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	800 149	357 659
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	1 161 462	1 271
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	1 131 044	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	328	40
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 131 372	40
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Dépôts d'investissement remboursés	-	-
Intérêts versés	-	-
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-	-
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	30 091	1 311
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	24 384	25 695
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	54 474	24 384

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT	
* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.	
* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.	
Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :	
- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.	
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :	
- 20 % pour les créances pré-douteuses,	
- 50 % pour les créances douteuses,	
- 100 % pour les créances compromises.	
* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.	
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.	
* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PDEC.	

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérégations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérégations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérégations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les règles de présentation		

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	(en milliers MAD)					
	Banque d'Algérie, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31 déc 2022	Total 31 déc 2021
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	53 982	217	3	-	54 203	24 822
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
au jour le jour à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	489	-	-	-	489	502
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	54 472	217	3	-	54 692	25 324

CREANCES SUR LA CLIENTELE

CREANCES	(en milliers MAD)					
	Secteur public	Secteur privé			Total 31 déc 2022	Total 31 déc 2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	2 787	-	2 787	2 262
CREDITS A L'EQUIPEMENT	26 081 692	-	-	-	26 081 692	25 431 002
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	17 186	-	17 186	19 852
AUTRES CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	734 469	-	-	-	734 469	727 277
CREANCES EN SOUFFRANCE	12 479	-	-	-	12 479	2 722
Créances pré-douteuses	10 060	-	-	-	10 060	-
Créances douteuses	1 756	-	-	-	1 756	-
Créances compromises	663	-	-	-	663	2 722
TOTAL	26 828 641	-	-	19 974	26 848 614	26 183 116

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

Titres	(en milliers MAD)						
	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics		Emetteurs privés		Total 31 déc 2022	Total 31 déc 2021
		Financiers	Non financiers	Financiers	Non financiers		
Titres cotés	-	-	-	-	-	-	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-	
Titres non cotés	1 131 044	-	-	-	1 131 044	-	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 131 044	-	-	-	1 131 044	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	1 131 044	-	-	-	1 131 044	-	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraites au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 033	9	-	21 041	20 713	174	-	20 888	154
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	21 033	9	-	21 041	20 713	174	-	20 888	154
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 694	319	-	124 013	78 974	2 901	-	81 875	42 138
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	69 323	-	-	69 323	28 411	1 552	-	29 964	39 359
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Immeubles d'exploitation, Bureaux	61 194	-	-	61 194	27 830	1 530	-	29 360	31 834
Immeubles d'exploitation, Logements de fonctions	900	-	-	900	581	23	-	604	296
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	27 260	301	-	27 561	26 167	505	-	26 672	888
Mobilier de bureau d'exploitation	7 876	-	-	7 876	7 602	50	-	7 652	224
Mobilier de bureau d'exploitation	949	-	-	949	949	1	-	949	0
Matériel de bureau d'exploitation	17 757	301	-	18 058	16 941	454	-	17 395	654
Matériel informatique	677	-	-	677	677	-	-	677	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	17 291	18	-	17 309	16 582	638	-	17 220	90
IMMOBILISATION CORPORELLE HORS EXPLOITATION	9 820	-	-	9 820	7 814	205	-	8 019	1 800
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	3 784	139	-	3 922	1 623
Mobilier et matériel hors exploitation	2 344	-	-	2 344	2 179	27	-	2 207	138
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 931	-	-	1 931	1 851	39	-	1 890	40
TOTAL	144 726	328	-	145 054	99 687	3 075	-	102 762	42 291

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

Titres	(en milliers MAD)					
	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	1 131 044	1 131 044	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 131 044	1 131 044	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 131 044	1 131 044	-	-	-	-

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

ACTIF	(en milliers MAD)	
	31 déc 2022	31 déc 2021
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	251 367	39 395
Sommes dues par l'Etat	250 385	38 263
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	982	1 132
Valeurs et emplois divers	-	-
Comptes de régularisation	311 399	261 254
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	60 290	4 224
Résultats sur produits dérivés de couverture	219 556	222 297
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 560	7 977
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	35 643	26 404
Autres comptes de régularisation	351	351
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	562 766	300 649

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CRP de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat Net	
Participation dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
MARCCLEAR SA	Dépositaire Central	100 000	0,025%	25	25	31/12/2021	321 509	9 761	-
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25		321 509	9 761	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-		-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25		321 509	9 761	-

CREANCES SUBORDONNEES

CREANCES SUBORDONNEES	(en milliers MAD)					
	Montant			Dont entreprises liées et apparentées		
	31 déc 2022	31 déc 2021		31 déc 2022	31 déc 2021	
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraites au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements	Provisions	Montant net à la fin de l'exercice
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat							
Credit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier non loué après réalisation	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier non loué après réalisation	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-
Loyers payés	-	-	-	-	-	-	-
Déductions en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations données en location simple							
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-
Loyers payés	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL							

31 déc 2022

(en milliers MAD)

</

PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
NEANT							
TOTAL							



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers MAD)

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédits et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total	
					31 déc 2022	31 déc 2021
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS						
VALEURS DONNEES EN PENSION						
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
au jour le jour	-	-	-	-	-	900 000
à terme	-	-	-	-	-	900 000
EMPRUNTS FINANCIERS						
	-	9 265 530	350 000	2 737 998	12 353 528	8 762 073
AUTRES DETTES						
	-	-	-	207 148	207 148	202 012
INTERETS COURUS A PAYER						
	-	92 212	4 033	8 886	105 131	94 943
TOTAL	-	9 357 742	354 033	2 954 032	12 665 807	9 959 027

DEPOTS DE LA CLIENTELE (en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31 déc 2022	31 déc 2021
Comptes à vue créditeurs						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs						
Intérêts courus à payer						
TOTAL						

TITRES DE CREANCES EMIS (en milliers MAD)

NATURE DES TITRES (1)	Caractéristiques				Montant	Dont	
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal		Mode de remboursement (2)	Entreprises liées
Titres de créance négociables							
Certificat de Dépôt	30/12/2019	30/12/2024	100	2,82%	In fine	1 000 000	-
Emprunts obligataires							
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	333 333	-
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	3,44%	Amortissable	328 200	-
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	3,50%	In fine	151 000	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	384 000	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,39%	In fine	60 000	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,49%	In fine	223 000	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	192 000	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	2,79%	In fine	225 000	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,19%	Amortissable	273 000	-
Emprunts obligataires	05/12/2017	05/12/2032	100	3,33%	Amortissable	538 333	-
Emprunts obligataires	05/12/2017	05/12/2027	100	3,30%	In fine	200 000	-
Emprunts obligataires	05/12/2017	05/12/2032	100	3,50%	Amortissable	666 667	-
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2033	100	3,84%	Amortissable	738 333	-
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	400 000	-
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	2,50%	Amortissable	1 200 000	-
Emprunts obligataires	18/12/2020	31/03/2036	100	2,20%	Amortissable	1 888 667	-
Emprunts obligataires	12/01/2022	12/01/2037	100	2,20%	Amortissable	1 000 000	-
TOTAL						9 834 533	-

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance
(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers MAD)

PASSIF	31 déc 2022	31 déc 2021
Instruments optionnels vendus		
Opérations diverses sur titres		
Créditeurs divers	233 118	22 330
Sommes dues à l'Etat	230 288	19 250
Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 395	1 313
Sommes diverses dues au personnel	-	10
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-
Fournisseurs de biens et services	1 445	1 649
Divers autres créditeurs	30	109
Comptes de régularisation		
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	1 978
Résultats sur produits dérivés de couverture	27 588	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	10 400	9 558
Autres comptes de régularisation	290	290
TOTAL	271 396	34 157

PROVISIONS (en milliers MAD)

	Encours		Dotations	Reprises	Autres variations	Encours	
	31 déc 2021	31 déc 2022				31 déc 2021	31 déc 2022
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	613	1 275	-	-	16 813
Créances sur la clientèle	6 020	-	613	514	-	-	6 119
Titres de placements	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	11 455	-	-	760	-	-	10 895
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	51 705	24 100	3 095	-	-	-	72 709
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	51 705	24 100	3 095	-	-	-	72 709
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	69 180	24 713	4 370	-	-	-	89 522

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (en milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2021	Utilisation 31 déc 2022	Montant 31 déc 2022	
					Subordonnée	Autre
Subventions						
Fonds publics affectés						
Fonds spéciaux de garantie						
TOTAL						

DETTES SUBORDONNEES (en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant [c/v MAD] 31 déc 2022	Montant [c/v MAD] 31 déc 2021	Montant [c/v MAD] 31 déc 2022	Montant [c/v MAD] 31 déc 2021
Dirhams	200 000	-	2,30%	10	-	200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000	-	2,35%	10	-	800 000	-	-	-	-
TOTAL	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N
(2) Eventuellement indéterminée
(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31 déc 2022
Ecart de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	2 994 185	328 481	-	3 322 666
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	2 994 185	328 481	-	3 322 666
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
Actionnaires - Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets de l'exercice (+/-)	328 481	328 481	337 895	337 895
TOTAL	4 322 666	-	337 895	4 660 561

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31 déc 2022	31 déc 2021
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 185 755	5 556 371
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	5 185 755	5 556 371
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Garanties de crédit données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 781 831	6 458 741
Ouvertures de crédit confirmées	2 781 831	6 458 741
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	-
Engagements reçus	
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	-

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (en milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31 déc 2022	31 déc 2021	31 déc 2022	31 déc 2021
Opérations de change à terme				
Devises à recevoir	191 967	222 297	-	-
Dirhams à livrer	-	-	-	-
Devises à livrer	219 556	222 297	-	-
Dirhams à recevoir	27 588	-	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

31 déc 2022
(en milliers MAD)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	380 000		380 000

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL			

NEANT

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

31 déc 2022

(en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	-
Titres de l'activité de portefeuille	-
Emplois assimilés	-
TOTAL	

NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

31 déc 2022

(en milliers MAD)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	54 203	-	-	-	-	54 203
Créances sur la clientèle	41 714	907 699	1 575 736	9 743 871	13 830 653	26 099 673
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	95 917	907 699	1 575 736	9 743 871	13 830 653	26 153 876
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	133 179	141 937	587 446	4 289 780	7 408 335	12 560 676
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	133 333	133 333	476 267	4 827 733	4 263 867	9 834 533
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000
TOTAL	266 512	275 270	1 063 713	9 117 513	12 672 201	23 395 209

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

31 déc 2022

(en milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
2	6 017 929	5 534 039	483 890	-

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

31 déc 2022

(en milliers MAD)

BILAN	Montant
ACTIF	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
PASSIF	2 954 032
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 954 032
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	
ENGAGEMENTS DONNES	-
ENGAGEMENTS REÇUS	2 281 831

MARGE D'INTERET

(en milliers MAD)

	31 déc 2022	31 déc 2021
Intérêts perçus	1 257 049	1 256 736
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 972	1 890
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 255 077	1 254 846
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Intérêts servis	595 522	619 088
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	255 315	252 685
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	340 207	366 403
TOTAL	661 527	637 647

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31 déc 2022	31 déc 2021
Produits		
Gains sur les titres de transaction	-	-
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
Charges		
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
RESULTAT	-	-

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

31 déc 2022

(en milliers MAD)

	Montant
Charges du personnel	47 319
Impôts et taxes	840
Charges externes	5 375
Autres charges générales d'exploitation	3 613
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	3 075
TOTAL	60 222

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

31 déc 2022

(en milliers MAD)

	Montant
Autres produits et charges bancaires	
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	222
Produits et charges d'exploitation non bancaires	
Produits d'exploitation non bancaires	1 712
Charges d'exploitation non bancaires	178
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	24 713
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	4 370
Produits et charges non courants	
Produits non courants	5
Charges non courantes	28 409

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

31 déc 2022

(en milliers MAD)

VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt
Activité bancaire	661 461	602 772	554 026
Autres Activités	-	-	-
TOTAL	661 461	602 772	554 026
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt
Maroc	661 461	602 772	554 026
Autres Zones	-	-	-
TOTAL	661 461	602 772	554 026

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL		31 déc 2022 (en milliers MAD)	
INTITULES	Montant	Montant	
I- Résultat Net Comptable	337 895		
Bénéfice net	337 895		
Perte nette	-		
II- Réintégrations fiscales	269 851		
1- Courantes	25 544		
Charges sur exercices antérieurs	358		
Charges hors exploitation	473		
Dotations aux provisions pour risques généraux	24 100		
Dotations aux provisions pour CES	613		
2- Non courantes	244 307		
Impôts sur les sociétés	216 131		
Contribution sociale de solidarité	28 173		
Autres charges non courante	3		
-	-		
-	-		
III- Déductions fiscales	23 610		
1- Courantes	23 610		
Reprises sur provisions pour risques généraux	3 095		
Reprises sur provisions pour CES	514		
1/5 Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)	20 000		
-	-		
-	-		
2- Non courantes	-		
-	-		
-	-		
-	-		
TOTAL	607 746	23 610	
IV- Résultat brut fiscal	584 137		
Bénéfice brut fiscal (A)	584 137		
Déficit brut fiscal (B)	-		
V- Reports déficitaires imputés (C)*			
Exercice N-4	-		
Exercice N-3	-		
Exercice N-2	-		
Exercice N-1	-		
VI- Résultat net fiscal	584 137		
Bénéfice net fiscal (A - C)	584 137		
OU	-		
Déficit net fiscal (B)	-		
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
Exercice N-4	-		
Exercice N-3	-		
Exercice N-2	-		
Exercice N-1	-		

IV- Résultat brut fiscal		584 137	
Bénéfice brut fiscal (A)	584 137		
Déficit brut fiscal (B)	-		
V- Reports déficitaires imputés (C)*			
Exercice N-4	-		
Exercice N-3	-		
Exercice N-2	-		
Exercice N-1	-		
VI- Résultat net fiscal	584 137		
Bénéfice net fiscal (A - C)	584 137		
OU	-		
Déficit net fiscal (B)	-		
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
Exercice N-4	-		
Exercice N-3	-		
Exercice N-2	-		
Exercice N-1	-		

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		31 déc 2022 (en milliers MAD)	
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant		
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	582 429		
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	25 544		
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	23 610		
(=) Résultat courant théoriquement imposable	584 363		
(-) Impôt théorique sur résultat courant	216 214		
(=) Résultat courant après impôts	368 149		

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					31 déc 2022 (en milliers MAD)	
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)		
A- TVA collectée	10 632	160 946	161 814	9 764		
B- TVA à récupérer	14 336	67 040	66 798	14 578		
Sur charges	14 335	66 979	66 738	14 576		
Sur immobilisations	1	62	60	3		
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 3 704	93 906	95 016	- 4 814		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL					31 déc 2022 (en milliers MAD)	
Montant du capital :		1 000 000				
Montant du capital social souscrit non appelé :		-				
Valeur nominale des titres :						
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)	
		Exercice précédent	Exercice actuel			
ETAT				100	100	
TOTAL				100	100	

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				31 déc 2022 (en milliers MAD)	
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant		
Décision du CA : 31/05/2022					
Report à nouveau	-	Réserves légales	-		
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-		
Résultats net de l'exercice	328 481	Autres affectations	328 481		
Prélèvement sur les bénéfices	-				
Autres prélèvements	-				
TOTAL A	328 481	TOTAL B	328 481		

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)		
	31 déc 2022	31 déc 2021	31 déc 2020			
Capitaux propres et assimilés	4 660 561	4 322 666	3 994 185			
A déduire Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-			
Capitaux propres et assimilés nets	4 660 561	4 322 666	3 994 185			
Opérations et résultats de l'exercice						
Produit net bancaire	661 461	637 426	622 712			
Résultat avant impôts	554 026	536 964	446 846			
Impôts sur les résultats	216 131	208 484	203 085			
Bénéfices distribués	-	-	-			
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	337 895	328 481	243 762			
Résultat par titre (en MAD)						
Résultat net par action ou part sociale	-	-	-			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	-	-	-			
Personnel						
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	40 887	40 366	39 695			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	91	92	96			

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		(en milliers MAD)	
I. DATATION			
Date de clôture (1)		31/12/2022	
Date d'établissement des états de synthèse (2)		Mars 2023	

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

EFFECTIFS			(En nombre)	
EFFECTIFS	31 déc 2022	31 déc 2021		
Effectifs rémunérés	91	91		
Effectifs utilisés	91	91		
Effectifs équivalent plein temps	91	91		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-		
Cadres (équivalent plein temps)	84	83		
Employés (équivalent plein temps)	7	8		
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				(en milliers MAD)	
TITRES	Nombre de comptes		Montant		
	31 déc 2022	31 déc 2021	31 déc 2022	31 déc 2021	
Titres dont l'établissement est dépositaire					
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire					
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire					
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion					

RESEAU			(en nombre)	
RESEAU	31 déc 2022	31 déc 2021		
Guichets permanents				
Guichets périodiques				
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque				
Succursales et agences à l'étranger				
Bureaux de représentation à l'étranger				

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)	
COMPTES DE LA CLIENTELE	31 déc 2022	31 déc 2021		
Comptes courants				
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger				
Autres comptes chèques				
Comptes d'affectation				
Comptes d'épargne				
Comptes à terme				
Bons de caisse				
Autres comptes de dépôts				

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 31/12/2022						(en milliers MAD)	
	31 déc 2022		31 déc 2021				
	Créances	Provisions	Créances	Provisions			
Prêts Classiques							
Créances préoutreuses	10 584	419	-	-			
Créances douteuses	2 125	194	-	-			
Créances compromises	5 927	5 344	8 387	5 812			
Sous total 1	18 635	5 957	8 387	5 812			
Prêts MEN							
Créances préoutreuses	-	-	-	-			
Créances douteuses	-	-	-	-			
Créances compromises	995	162	1 227	208			
Sous total 2	995	162	1 227	208			
Total Général	19 631	6 118	9 614	6 020			

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif/Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciels de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque [risque de liquidité, de taux et de change] à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

À fin décembre 2022 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 271 719 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 83% du risque de crédit et de 17% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 77,80%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 64,08% reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,89% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 26 855 766 Milliers de DH au 31 décembre 2022.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 décembre 2022, à 5 185 755 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 décembre 2022, fait ressortir que 61,35% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 10,79% à fin décembre 2022 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée par Département Contrôle de Gestion et ALM relevant de Direction Financière. Les attributions de ce Département relatives à la gestion des risques ALM portent notamment sur :

- L'identification, l'évaluation et la gestion des risques de liquidité, de taux et de change et ce, conformément aux exigences réglementaires en la matière ;
- La contribution à la définition des limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- La contribution à l'évaluation de l'impact du lancement de nouveaux produits, ou de toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- L'élaboration d'instruments de suivi et d'analyses adaptés : tableaux de bord pour évaluer la structure du bilan et les risques financiers, mesure de la sensibilité et de l'exposition aux risques de taux et de liquidité, analyse des indicateurs de suivi du risque de taux global (Gap de taux, stress test VAN...) et veille sur les équilibres bilanciaux de la Banque ;
- La proposition de mesures à même d'atténuer les risques de liquidité, de taux et de change ;
- La mise en œuvre de la politique de couverture des risques de taux, de liquidité et de change ;
- L'élaboration de reportings réglementaires et internes relatifs au périmètre de l'ALM ;
- Le suivi de la prise en charge des recommandations de Bank Al-Maghrib et des auditeurs internes/externes en matière de risques de liquidité, de taux et de change ;
- La participation à l'animation du comité ALCO (préparation des dossiers, suivi de la mise en œuvre des recommandations ...).

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions pouvant impacter la gestion Actif/Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen et long termes, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- Orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long terme par des passifs à court terme.

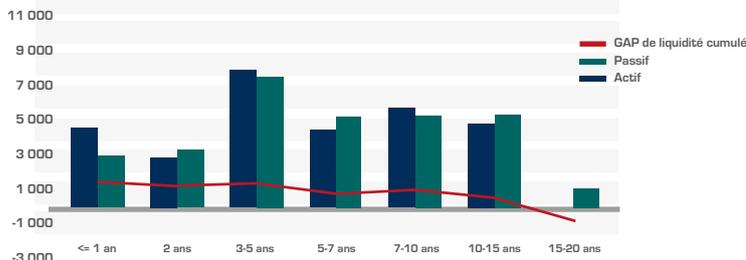
Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulements et conventions ALM. L'impassse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long termes dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 31 décembre 2022, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

Un gap de liquidité positif en 2023 de 1 479 MDH.

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress test, notamment dans le cadre de six scénarii.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

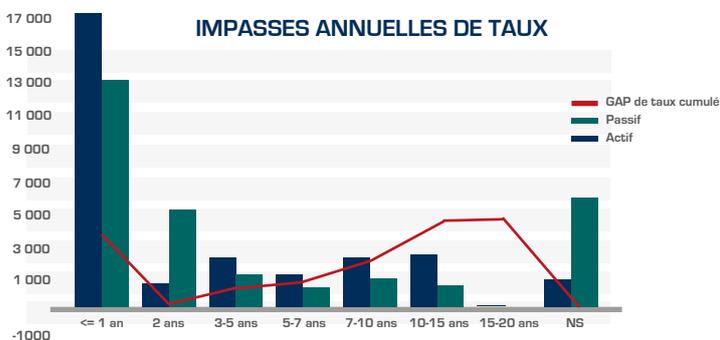
La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

La méthode dite des gaps est une mesure classique de l'exposition au risque de taux. Une impasse en taux est la différence, algébrique, entre les emplois et les ressources sur une période donnée :

- pour les encours à taux fixe : l'écoulement est contractuel et représente les flux de trésorerie en tenant compte des caractéristiques des actifs et passifs ;
- pour les encours à taux révisable : les flux représentent les écoulements en liquidité jusqu'à la prochaine date de révision des taux.

Exposition au 31 Décembre 2022

Au 31 décembre 2022 et en l'absence de toute production nouvelle, l'impassse de taux est positive sur la première année de +3 851 Mdh. Ceci est dû à la structure en taux du bilan FEC qui présente une nette prépondérance des emplois à taux variable.



Risque de Change

Afin de se prémunir contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce à l'occasion :

- Des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger ;
- Des deux tirages effectués respectivement de 50 millions d'euros en 2021 et 100 millions d'euros en 2022 au titre d'une ligne de crédit contractée en 2021.

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances / Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

- Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :
- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008. Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

- Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :
- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, Plan de maintenance opérationnel, Annuaire de crise...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et de renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration. Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité d'activité de la Banque et la sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, et en l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours du deuxième semestre de l'année 2022.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

Afin d'assurer un développement maîtrisé de ses activités et pour se conformer pleinement aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques, une feuille de route a été mise en place par le FEC pour la formalisation d'une stratégie globale des risques déclinée en politiques et stratégies par type de risque.

mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

Coopers Audit

83, Avenue Hassan II
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA
SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Fonds d'Equipelement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 5.671.351 KMAD dont un bénéfice net de 337.895 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Equipelement Communal établis au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 22 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tel : 0522 42 34 05
Fax : 0522 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAoui
Associé

Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2022

14/01/2022 : Communiqué de presse à l'occasion des résultats de l'émission d'un emprunt obligataire par le FEC pour un montant de 1 milliard de dirhams.

21/02/2022 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 4^{ème} trimestre 2021.

18/03/2022 : Communiqué relatif à la signature, par le Fonds d'Équipement Communal et la Caisse de Dépôt et de Gestion d'un accord-cadre pour la mise en place de financements syndiqués des projets de développement des Collectivités Territoriales.

28/03/2022 : Publication des états financiers au titre de l'exercice 2021.

29/04/2022 : Communiqué de presse à l'occasion de la publication du Rapport Financier Annuel 2021.

19/05/2022 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} trimestre 2022.

02/06/2022 : Communiqué de presse à l'occasion de la tenue de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2022.

12/07/2022 : Communiqué de presse concernant le document de référence du FEC relatif à l'exercice 2021, dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt du FEC.

11/08/2022 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2^{ème} trimestre 2022.

29/09/2022 : Communication financière au 30 juin 2021 à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel au titre du 1^{er} semestre 2022, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} semestre 2022 et les états financiers au 30 juin 2022.

08/11/2022 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3^{ème} trimestre 2022.

ANNEXE III.2.N. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En Dirhams

	2020-2021 : DELOITTE AUDIT 2022-2024 : COOPERS AUDIT MAROC						2019 - 2024 : MAZARS AUDIT & CONSEIL						TOTAL TTC
	Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés**													
Emetteur	138 000	138 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	960 000
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes													
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	138 000	138 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	960 000
Autres prestations rendues													
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	138 000	138 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	960 000

(*) : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.

(**) : Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C

RAPPORT ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2022

ABRÉVIATIONS

ALCO	Asset/liability management committee
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaires aux comptes
CAR	Comité d'audit et des risques
CCG-T	Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CNEI	Commission Nationale d'Etudes d'Impacts
CNR	Comité de nomination et de rémunération
COSI	Comité organisation et système d'information
CRUI	Commission Régionale Unifiée d'Investissement
CRI	Comité des risques interne
CT	Collectivités Territoriales
E&S	Environnemental et social
ESG	Environnement, social et gouvernance
NMD	Nouveau Modèle de Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MI	Ministère de l'Intérieur
ODD	Objectifs de développement durable
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
RSE	Responsabilité sociétale et environnementale
SGES	Système de gestion environnementale et sociale

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX 2

1.1.	Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC.....	2
1.1.1.	Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au développement territorial	
1.1.2.	Stratégie RSE du FEC	
1.2.	Périmètre du reporting ESG.....	3
1.3.	Matérialité des aspects ESG.....	4
1.4.	Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul.....	4
1.5.	Vérification externe des informations ESG.....	5

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : 6

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE

2.1.	Informations environnementales.....	6
2.1.1.	Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement	
2.1.2.	Politique Environnementale et Sociale du FEC	
2.1.3.	Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental	
2.1.4.	Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts E&S de l'activité	
2.2.	Informations sociales.....	8
2.2.1.	Politique de gestion des ressources humaines	
2.2.2.	Effectif sur les trois derniers exercices	
2.2.3.	Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années	
2.2.4.	Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années	
2.3.	Gouvernance.....	13
2.3.1.	Composition de l'organe de gouvernance	
2.3.2.	Ethique, déontologie et prévention de la corruption	
2.4.	Informations sur les parties prenantes.....	24
2.4.1.	Impacts des activités du FEC sur la population et le développement territorial	
2.4.2.	Actions correctives mises en place au sein des activités ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales	
2.4.3.	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	
2.4.4.	Cartographie des parties prenantes	
2.4.5.	Politique et critères de sélection des parties prenantes	
2.5.	Autres.....	32
2.5.1.	Objectifs et engagements du FEC en matière de RSE	
2.5.2.	Réalisations en matière de RSE sur les trois derniers exercices	

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au développement territorial

Fort de son expérience de près de 64 ans dans le financement du développement territorial, le Fonds d'Équipement Communal se positionne aujourd'hui en tant que partenaire financier et technique privilégié des Collectivités Territoriales (CT), chargé de leur faciliter l'accès au crédit pour le financement de leurs programmes et projets d'investissement, et contribuer ainsi au développement économique et social de leurs territoires, avec des effets positifs directs et indirects sur les conditions et la qualité de vie des citoyens.

Les Collectivités Territoriales, qui constituent le socle de la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles, se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins, au regard de leur rôle, d'une part, dans la résorption des déficits en matière d'infrastructures et d'équipements et d'autre part, d'apporter une réponse efficace aux impératifs qu'impose un développement territorial durable et résilient.

Conscient de ces enjeux, le FEC a entamé, au cours des dernières années, la réalisation de plusieurs projets stratégiques qui s'inscrivent dans le cadre de son évolution institutionnelle, qui place le développement durable au cœur de son action en faveur des territoires, notamment à travers :

- L'intégration des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) dans sa gestion globale des risques et ses décisions de financement des projets ;
- L'ouverture sur le marché financier international en vue de diversifier et de pérenniser ses sources de financement et d'accéder à des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, afin d'offrir les meilleures conditions de financement à ses clients.

1.1.2. Stratégie RSE du FEC

Le FEC place la protection de l'environnement et la durabilité comme axes fondamentaux de la transformation pour la réalisation d'un développement territorial soutenu.

En tant que Banque responsable et engagée au service du développement territorial durable, le FEC veille en permanence à adapter ses services et ses interventions aux priorités du développement territorial et aux imposants défis à relever par les CT.

A cet effet, et dans le cadre de sa démarche RSE, la Banque a fait, au cours des dernières années, le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité "Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance" dans ses activités et ses opérations de financement, au même titre que dans ses relations avec ses parties prenantes. Depuis lors, cet engagement responsable, en phase avec les principes fondamentaux du développement durable, s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risque E&S dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

L'intégration des principes de la durabilité constitue un atout important pour la Banque, lui permettant de soutenir un développement territorial durable, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, d'améliorer les performances extra-financières, ainsi que la compétitivité et l'attractivité de la Banque, notamment vis-à-vis des bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Dans la même optique, la Banque s'est attachée à développer davantage ses interventions en matière de financement et d'accompagnement des projets des CT visant la réduction des disparités territoriales et sociales, et des projets à Co-bénéfices en matière d'atténuation d'émission de carbone et de réduction de la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique.

Une vision stratégique alignée sur les priorités nationales et territoriales, et tenant compte des enjeux du Développement Durable et de Climat



STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES RISQUES E&S

Intégration des risques E&S et de Genre dans le processus de diligence et les décisions de financement grâce au SGES de la Banque



STRATÉGIE D'INTÉGRATION CLIMAT

Accompagnement des CT dans le cadre de l'émergence des projets à Co-bénéfices climat
Structuration d'une offre de financement durable



STRATÉGIE RSE

L'intégration des critères de durabilité ESG au niveau des activités de la Banque, notamment le financement des projets des CT, constitue une condition pour un développement territorial durable, et un gage de performance et de pérennité des ressources de la Banque



STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DIGITALE

Proposer des produits et des services riches, évolutifs «Front Office Digital » et à forte valeur ajoutée, en cohérence avec les stratégies digitales des acteurs de l'écosystème de la Banque

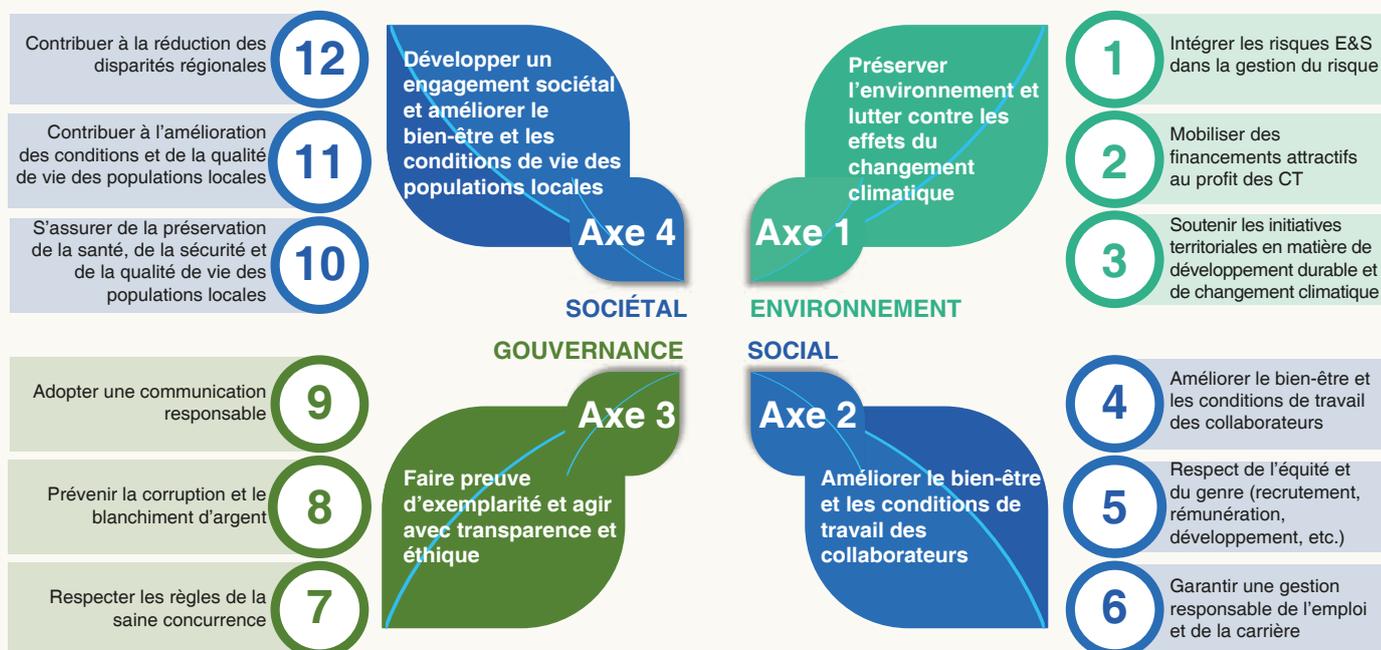


STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Diversification & pérennisation des sources de financement de la Banque, notamment à travers l'ouverture sur le marché financier international afin de mobiliser des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, et améliorer les conditions de financement des projets des CT

Stratégie RSE : un socle fédérateur de stratégies interdépendantes et complémentaires

En vue d'assurer un alignement de sa démarche RSE avec les référentiels nationaux et internationaux en matière de gestion des aspects ESG, la Banque a mené un processus de définition de ses enjeux prioritaires, qui a permis de faire ressortir 12 engagements partagés avec ses parties prenantes et porteurs de valeurs ajoutées. Ces engagements sont structurés autour de 4 axes qui consolident les principales actions entreprises par la Banque, lui permettant ainsi de décliner sa vision stratégique en la matière.



1.2. Périmètre du reporting ESG

Le périmètre du présent rapport concerne exclusivement les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) relatifs aux projets des Collectivités Territoriales, financés par la Banque dans le cadre de son activité de prêts.

1.3. Matérialité des aspects ESG

L'analyse de matérialité des aspects ESG se base sur le caractère prioritaire de leurs enjeux, afin d'identifier ceux qui répondent à la fois aux objectifs de performance de la Banque et aux attentes des parties prenantes. Cette analyse permet à la Banque de disposer d'une matrice de matérialité des aspects ESG, qui lui permet de mieux communiquer sur les enjeux importants, à fluidifier le dialogue avec ses parties prenantes, et ce, dans l'objectif de se conformer à leurs nouvelles attentes et aux évolutions réglementaires.

La matrice de matérialité des enjeux établie représente la pertinence des enjeux identifiés sur la base de l'ampleur de leur impact sur la performance de la Banque et ses parties prenantes. Ces enjeux sont hiérarchisés en quatre thématiques, selon trois niveaux de priorité :

- Enjeux prioritaires ;
- Enjeux importants ;
- Enjeux à impacts modérés.

PRIORISATION DES ENJEUX



1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul

L'approche méthodologique d'identification, de collecte et de traitement des informations extra-financières relatives aux aspects E&S se base sur une analyse des documents techniques relatifs aux projets soumis au financement du FEC. Lors de l'élaboration de la fiche environnementale et sociale de chaque projet, les indicateurs pertinents sont identifiés et les informations y afférentes sont renseignées.

Pour les informations relatives aux réclamations E&S, le FEC s'appuie sur un système d'information de gestion des réclamations existant, qui génère un reporting périodique sur ces réclamations. De même, le FEC a adhéré à la plateforme nationale des réclamations Chikaya.ma.

Les informations extra-financières pertinentes, ainsi que les principaux indicateurs quantitatifs retenus et déployés progressivement sont décrits comme suit :

Informations environnementales

Gestion des risques E&S des projets

- Pourcentage en nombre de projets par catégorie de risques E&S
- Nombre de projets rejetés pour des raisons de risques E&S élevés
- Nombre de réclamations E&S reçues

Retombées et Impacts positifs sur l'environnement

- Quantité d'énergie économisée (KWh)
- Volume d'eau traitée (m³)
- Volume de réduction d'émission de CO2 (TéqCO2)

Informations sociales

Retombées et Impacts positifs sur la population

- Nombre d'habitants désenclavés
- Nombre d'usagers du transport collectif financé
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'alimentation en eau potable est améliorée
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'assainissement est améliorée
- Nombre d'habitants protégés contre les inondations
- Nombre d'élèves dont les conditions de mobilité sont améliorées
- Nombre d'habitants ayant accès à l'énergie électrique
- Nombre d'habitants dont la qualité du service des soins est améliorée
- Nombre d'emplois créés

Gestion responsable de carrière et de compétences

- Nombre de représentants du personnel
- Nombre de jours de grève par exercice
- Nombre d'accidents de travail par exercice
- Nombre de licenciements par exercice et par catégorie
- Nombre de démissions par exercice et par catégorie
- Nombre de recrutements par exercice et par catégorie
- Taux du Turnover par exercice
- Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Gouvernance

- Nombre de mandats par administrateur
- Nombre et nature d'actions engagées pour prévenir la corruption
- Nombre de réclamations au sujet d'écarts à l'égard de l'éthique et de la déontologie
- Nombre d'incidents de corruption

1.5. Vérification externe des informations ESG

En matière de gouvernance, et conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose d'un Comité d'Audit et des Risques chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation de son dispositif de contrôle interne. Son périmètre d'intervention concerne tous les domaines et/ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels et/ou opérationnels.

Les indicateurs d'impact servent, dans le cadre des exigences contractuelles en matière de redevabilité, à établir les reportings périodiques à destination des partenaires financiers de la Banque, en particulier les bailleurs de fonds internationaux. A cet effet, les informations sur les réalisations en matière de gestion des risques E&S, de composante des projets à Co-bénéfices climat et de contribution à la réduction des disparités territoriales et sociales sont examinées et affinées.

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

2.1. Informations environnementales

2.1.1. Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement

Dans le cadre de son activité, le FEC veille à identifier les éléments pouvant avoir un impact sur l'environnement afin de prendre les mesures nécessaires pour les limiter ou y remédier. Les impacts directs sur l'environnement en lien avec le fonctionnement propre de l'Institution, liés notamment à la consommation d'eau, de l'énergie et du papier, à la génération de déchets et aux rejets de dioxyde de carbone, ne sont pas significatifs, compte tenu de leur faible ampleur.

En tant qu'intermédiaire financier, la Banque est consciente que les impacts liés à son cœur de métier engagent sa responsabilité sociale et environnementale. Pour concrétiser cet engagement responsable, la Banque veille à intégrer la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales dans le cadre de son activité de financement des projets d'investissement des CT ainsi que dans ses relations avec les parties prenantes.

2.1.2. Politique Environnementale et Sociale du FEC

Le développement territorial durable requiert une gestion responsable et commune des risques et des impacts E&S des projets à financer. Dans cet esprit, la Banque a adopté une politique E&S, entrée en vigueur en avril 2022, qui constitue un cadre de référence qui formalise son engagement à prendre en considération, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement. La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures opérationnelles et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques inhérents aux projets soumis à son financement.

Cette politique E&S prend en considération toutes les lois nationales et leurs textes d'application ainsi que toutes les conventions internationales pertinentes, ratifiées par le Royaume du Maroc, pour l'application des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

2.1.3. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental

La Banque a déployé un dispositif de gestion des réclamations de nature E&S basé sur un système d'information et une procédure dédiée lui permettant d'être informée d'éventuelles réclamations E&S qui pourraient être émises en lien avec des projets financés, et de s'assurer des traitements y apportés par la CT concernée jusqu'à remédiation et clôture des réclamations reçues.

Ce dispositif étant en place et opérationnel, le FEC n'a reçu de la part des CT, à ce jour, aucune réclamation d'ordre environnemental et social en relation avec les projets financés par l'Institution.

2.1.4. Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts E&S de l'activité

Processus de gestion des risques et impacts E&S

Le processus d'évaluation des risques E&S, conduit concomitamment à l'évaluation technique et financière des dossiers de demande de prêt, consiste à attribuer un rating E&S à chaque projet soumis au financement de la Banque. Les conclusions de l'évaluation des risques E&S sont relatées dans une fiche d'évaluation des risques E&S, qui présente les résultats de l'évaluation des impacts négatifs et positifs du projet sur l'environnement et la population locale, ainsi que les mesures d'atténuation à entreprendre et les conditionnalités E&S à prévoir en fonction du rating des risques E&S attribué au projet.

Le processus de gestion des risques E&S se présente comme suit :



2.2. Informations sociales

2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

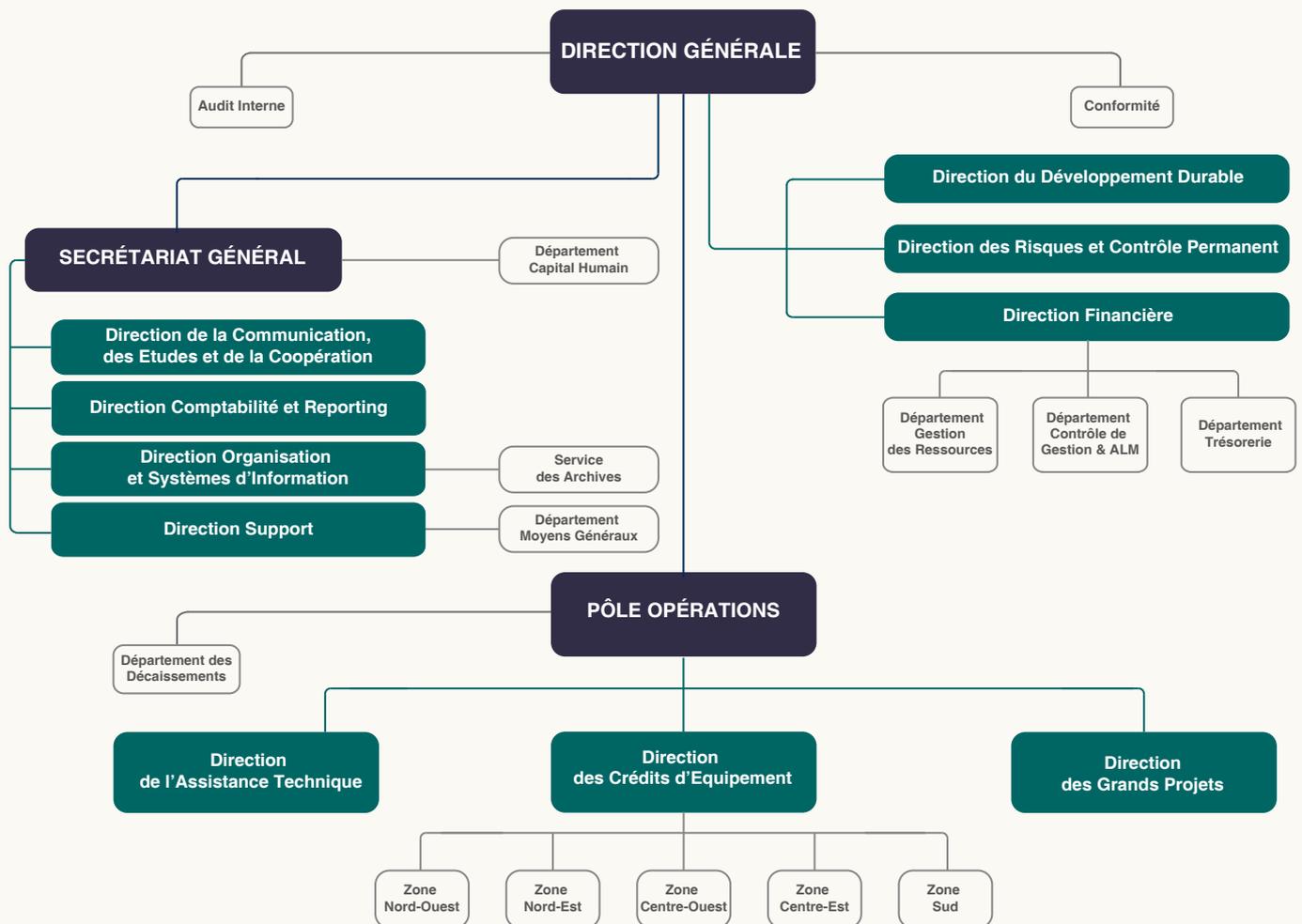
La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans la stratégie de l'Institution qui privilégie la valorisation du capital humain par le développement des compétences et la motivation du personnel.

Afin de répondre de manière efficace aux différentes attentes des clients, le FEC s'est doté, au cours des dernières années, d'une organisation moderne et adaptée aux spécificités des métiers de la Banque, qui s'articule autour d'une Direction Générale et d'entités fonctionnelles favorisant une organisation orientée clients, qui valorise l'interaction cohérente entre ses différentes structures et les synergies entre elles.

De même, et afin d'être le plus près des Collectivités Territoriales, l'activité de prêts est organisée par Zone Géographique multidisciplinaire, privilégiant le principe de l'interlocuteur unique.

L'organigramme du Fonds d'Equipeement Communal se présente comme suit :

ORGANIGRAMME DU FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL



Recrutement

Le recrutement est régi par un dispositif de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration du FEC en date du 30 octobre 2013, qui stipule que le recrutement dans les emplois du FEC se fait selon le critère de mérite à travers des appels à candidature non discriminatoires, soit par la procédure d'entretien ou celle du concours.

Il est à préciser qu'au niveau du dispositif de recrutement en vigueur, les postes de responsabilité font préalablement l'objet d'appels à candidatures en interne pour lesquels seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés. A ce titre, 1 Directeur, 2 responsables et 1 cadre ont été désignés au cours de la période 2020-2022, et ce, à l'issue du processus susmentionné.

Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Directeur Général.

Gestion des carrières

La Banque a institué un système d'appréciation et d'évaluation annuelle des performances sur la base des indications du référentiel des emplois et des compétences. Ce système garantit l'égalité, la transparence et la neutralité au titre des évaluations annuelles.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la gestion des carrières au sein du FEC se base principalement sur les résultats de ces évaluations annuelles.

Formation

La période 2020-2022 a été marquée par la réalisation de formations pointues au profit des collaborateurs métier, portant sur la Maîtrise d'Ouvrage pour le Développement et la stratégie financière des Collectivités Territoriales ainsi qu'une formation relative à la conformité portant sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A côté, et dans le cadre de sa volonté de nourrir la réflexion et le débat autour de questions et de problématiques d'importance et qui interpellent les interactions de l'Institution avec son environnement macroéconomique, le FEC a initié dès novembre 2021, l'organisation en interne de séminaires thématiques. Ces rencontres touchent essentiellement au contexte macroéconomique, au projet de Loi de Finances, aux plans de relance et aux défis et perspectives économiques dans le contexte de crises et de chocs successifs.

A ce jour, 6 conférences ont été organisées au profit d'une cinquantaine de personnes.

Les engagements budgétaires relatifs à la formation au titre de la période 2020-2022 s'établissent à 204 161,50 dhs, et ont bénéficié à 19 collaborateurs, soit 21% de l'effectif global en 2022.

Le budget de formation de la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KDH	2020	2021	2022
Budget de formation	250	250	250
Rapport du budget de formation / Frais de personnel	0,5%	0,5%	0,5%

Egalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les sexes. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines.

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

Répartition par nature de contrat de travail

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2020	2021	2022
CDI	85	83	84
CDD	-	-	-
Statutaire	8	8	7
Total	93	91	91

Répartition par catégorie

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par catégorie, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie	2020		2021		2022		Var. 21/20	Var. 22/21
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Cadres	41	44	39	44	40	44	-2,35%	1,20%
Employés	2	6	2	6	2	5	-	-12,50%
Effectif par genre	43	50	41	50	42	49	-2,15%	-
Effectif Global	93		91		91			
Taux d'encadrement	91,40%		91,21%		92,31%			

L'effectif global du FEC est quasi stable durant la période considérée et le taux d'encadrement a connu une légère hausse en 2022 par rapport à 2021.

Répartition globale par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présentent comme suit :

Genre	2020		2021		2022	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition de l'effectif	43	50	41	50	42	49
Total	93		91		91	

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présentent comme suit :

Catégorie	2020		2021		2022	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction Générale	-	1	-	1	-	1
Directeurs	3	8	2	8	2	8
Responsables	6	3	6	5	7	6
Cadres	32	32	31	30	31	29
Employés	2	6	2	6	2	5
Effectif par genre :	43	50	41	50	42	49
Total	93		91		91	

Répartition par ancienneté

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par ancienneté se présentent comme suit :

Ancienneté	2020	2021	2022
Tranche ≥ à 20 ans	33	33	35
10 ans ≤ tranche < à 20 ans	42	43	45
5 ans ≤ tranche < à 10 ans	12	9	4
Tranche < à 5 ans	6	6	7
Total	93	91	91

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

Nombre de représentants du personnel

Les représentants du personnel durant la période considérée se présentent comme suit :

	2020	2021*	2022
Représentants du personnel	2	-	-

(*) : Les élections du personnel ont été effectuées conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1010.21 du 06/04/2021. A l'issue de ces élections, aucune liste n'a été présentée.

Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun accident de travail.

Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de démissions	2020	2021	2022
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	1	-
Responsables	-	-	-
Cadres	2	-	1
Employés	-	-	-
Total des démissions	2	1	1

Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de départs	2020	2021	2022
Direction Générale	1	-	-
Directeurs	-	1	1
Responsables	1	1	-
Cadres	1	-	-
Employés	-	-	1
Total des départs	3	2	2

Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

Nombre de recrutements	2020	2021	2022
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	1	-
Responsables	-	-	2
Cadres	-	-	1
Employés	-	-	-
Total des recrutements	-	1	3

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

	2020	2021	2022
Recrutements	-	1	3
Départs	3	2	2
Démissions	2	1	1
Effectif	93	91	91
Turnover (1)	2,7%	2,2%	3,3%

(1) : Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Le turnover enregistré s'établit à 2,7% en 2020 ; à 2,2% en 2021 et à 3,3% en 2022 reflétant une stabilité de l'effectif.

Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2020-2022.

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n° 1-92-5 du 5 août 1992, telle que complétée et aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n° 31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie et des Finances par les lois et règlements sur les établissements publics.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de manière paritaire de huit (8) membres représentant l'Administration et de huit (8) membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants¹ :

- Deux représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit (8) conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, telle que modifiée et complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

(1) : Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

Composition du Conseil d'Administration (CA) du FEC au 31 décembre 2022 ¹									
Noms et Prénoms	Age	Homme/Femme	Nationalité	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres sociétés		Taux de participation aux réunions	Appartenance à des comités du FEC
						Nombre total de mandats	dont dans des sociétés faisant appel public à l'épargne		
Président									
M. Abdelouafi LAFIT, Ministre de l'Intérieur	55 ans	Homme	Marocaine	--	--	--	--	2/2	--
Administrateurs exécutifs									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Administrateurs non exécutifs²									
Administrateurs du FEC représentant l'administration									
Deux (2) représentants du Ministère de l'Intérieur (Membres non désignés <i>(Intuitu personae)</i>)									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mme. Saadia LAAROUSSI	49 ans	Femme	Marocaine	09 nov 2015	--	--	--	2/2	Membre du Comité de Crédit du FEC
M. Mohammed EL IDRISSE ⁴	48 ans	Homme	Marocaine	03 janv 2022	--	1	1	1/2	Membre du Comité d'Audit et des Risques du FEC
M. Abdelouhab BELMADANI ⁵	43 ans	Homme	Marocaine	29 oct 2018	--	--	--	2/2	--
M. Mohamed OUHMED	53 ans	Homme	Marocaine	12 avr 2021	--	--	--	2/2	--
M. Khalid EL HATTAB	45 ans	Homme	Marocaine	20 juil 2017	--	23	5	2/2	Président du Comité d'Audit et des Risques du FEC
M. Abdellatif FAZOUANE	54 ans	Homme	Marocaine	06 déc 2021	--	--	1	2/2	--
Administrateurs du FEC représentant les élus locaux									
Mme. Mina BOUHDOD	58 ans	Femme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Mohammed CHAOUKI	49 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Badr EL MOUSSAOUI	41 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Mohammed MOUBDI	69 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
Quatre (4) membres représentant les élus sont en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (Cessation de fonction)									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Administrateurs indépendants³									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1- La composition du Conseil d'Administration du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992, pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC.
2- Les membres du Conseil d'Administration du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (huit représentants de l'administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les conseillers communaux (article 4 de la loi n° 31-90 précitée et article 3 de son décret d'application).
3- Les dispositions de la Circulaire n° 5/W/16 du Wali de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit ne pourraient être prises en compte que dans le cadre de la réforme institutionnelle envisagée du FEC.
4- Lors de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 28 octobre 2022, M. Mohammed EL IDRISSE, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Trésor et des Finances Extérieures, a été représenté par Madame Saboua OUAASSIF.
5- Lors de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 28 octobre 2022, M. Abdelouhab BELMADANI, représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a été représenté par M. Abdellah AL MARNISSI.

Éléments succincts d'information sur les qualifications et l'expérience professionnelle des administrateurs du FEC

I. Président du Conseil d'Administration du FEC²

M. Abdelouafi LAFTIT, a été nommé à nouveau par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 7 octobre 2021, Ministre de l'Intérieur.

M. LAFTIT est né le 29 septembre 1967 à Tafrisst. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en 1991, il a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant de rejoindre l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) où il a occupé entre 1992 et 2002, successivement, le poste de directeur des ports à Agadir, Safi et Tanger, avant d'être nommé, en mai 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan.

Le 13 septembre 2003, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, Gouverneur de la Province Fahs-Anjra, avant d'être nommé, en octobre 2006, Gouverneur de la Province de Nador, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en mars 2010, Président Directeur Général de la Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville.

Le 24 janvier 2014, le Souverain lui a renouvelé sa confiance en le nommant Wali de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la Préfecture de Rabat.

Le 5 avril 2017, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI en tant que Ministre de l'Intérieur, poste qu'il occupe à ce jour.

II. Membres du Conseil d'Administration représentant l'Administration :

M. Khalid EL HATTAB : Administrateur du FEC représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion

Titulaire d'un MBA en Finances de l'Oklahoma City University (USA), M. Khalid El Hattab dispose de dix-huit ans d'expérience en Management, Finance de marché et d'entreprises, gestion des risques, banques et consulting, et ce dans des organismes de référence (Bank Al-Maghrib, Caisse de Dépôt et de Gestion, Mazars...).

M. Khalid El Hattab est actuellement Directeur du Pôle Finances du groupe CDG et est par ailleurs :

- Administrateur et membre des Comités d'Audit & des Risques/d'investissement de plusieurs filiales et participations du Groupe CDG opérant dans le domaine du développement territorial, du tourisme et de l'investissement ;
- Administrateur et Président/membre du Comité d'Audit & des Risques de plusieurs établissements bancaires (Fonds d'Equipement Communal (FEC), Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) et CDG Capital).

Mme. Saadia LAAROUSSI : Administrateur du FEC représentante du Ministère de l'Economie et des Finances

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en statistique de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée de Rabat, Mme. LAAROUSSI Saadia a intégré le Ministère de l'Economie et des Finances en 1997 en tant que cadre à la Division des Finances Locales relevant de la Direction du Budget. En 2015, Mme. LAAROUSSI est nommée Chef de Service des Finances Locales à cette Direction. Depuis 2019, elle occupe la fonction de Chef de Service de Suivi des Ressources Affectées aux Collectivités Territoriales au sein de la Division des Finances Locales suscitée.

(2) Source : Biographie express de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, parue dans le journal Le Matin du 8 octobre 2021 (version électronique)

M. Mohammed EL IDRISSI : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Economie et des Finances

M. Mohammed EL IDRISSI est né le 16 mars 1974 et est Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat. Il a entamé sa carrière en 1997 à l'Administration des Douanes où il a occupé plusieurs fonctions, notamment celle d'Inspecteur au Port de Casablanca et de Chef du Bureau du Suivi du Recouvrement et d'Appui aux Receveurs.

En 2009, M. Mohammed EL IDRISSI a intégré le corps de l'Inspection Générale des Finances. Par la suite M. Mohammed EL IDRISSI a intégré la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances où il occupera la fonction de Chef de services au Pôle chargé du Secteur Financier puis au Pôle chargé des Relations avec l'Afrique et l'Europe.

M. Mohammed EL IDRISSI occupe actuellement la fonction de Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances.

M. Abdellatif FAZOUANE : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau

M. Abdellatif FAZOUANE est né le 13 Mars 1968 à Rabat et est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Ponts & Chaussées de Paris obtenu en 1992. Il a entamé sa carrière en 1992 à l'Office d'exploitation des ports en qualité de chef de projet et par la suite, a été nommé chef de service aménagement et construction au port de Casablanca.

En 1996, M. Abdellatif FAZOUANE intègre le Ministère de l'Equipement, en qualité du Directeur Provincial de BENSLIMANE. Par la suite, il a occupé plusieurs fonctions au sein du groupe CDG, notamment celle de Chargé de Mission auprès de la Direction Générale (Suivi Filiales & Projet d'aménagement de la Vallée du Bouregreg), de Directeur Général de la Société de Développement Al kora renommée par la suite Société Dyar AL MANSOUR, de Directeur Général Foncière Chellah, PDG Arribat Center, Administrateur de plusieurs filiales ou participations, et de PDG de la Compagnie Générale des Parkings ainsi qu'Administrateur de plusieurs SDLs.

En 2018, M. Abdellatif FAZOUANE réintègre le Ministère de l'Equipement et de l'Eau où il occupera plusieurs fonctions, à savoir celle de Chargé de Mission au niveau DATRP, de Directeur de la Stratégie, du Financement et de la Coopération PI.

M. Abdellatif FAZOUANE occupe actuellement la fonction de Directeur de la Stratégie et du Financement PI au sein du Ministère de l'Equipement et de l'Eau et siège dans plusieurs Conseils d'administration d'EEP sous tutelle MEE ou autres organismes.

M. Mohamed OUHMED : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

M. OUHMED occupe actuellement la fonction de Directeur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc.

Il est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Rabat et du MBA International Paris, à l'Université Paris Dauphine.

Il a assuré plusieurs fonctions de responsabilité au sein du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, principalement en tant que "Chef de Division de la Coordination et des Affaires Juridiques", en tant que "Chargé d'Etudes" au Secrétariat Général et en tant que "Chef de Direction de la Distribution et du Marché Pétrolier.

M. Abdelouahab BELMADANI : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Monsieur Abdelouahab BELMADANI est Directeur de la Planification et des Ressources Financières au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale au Maroc, depuis 2018. Il assure également le poste de Directeur par intérim de la Direction des Equipements et de la Maintenance.

Avant de prendre ses fonctions au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, M. BELMADANI a occupé des postes de responsabilités à la Direction du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances (2010-2018) où il a participé au processus de la préparation et de la mise en œuvre de la Loi Organique des Finances ainsi qu'à plusieurs projets structurants en relation avec le financement public et la coopération avec les Partenaires internationaux Techniques et Financiers.

M. BELMADANI a participé activement à la gestion de la crise du COVID-19 au Maroc du fait, aussi bien de ses responsabilités comme directeur par intérim en charge des investissements et équipement des structures de santé, que de ses attributions relatives au financement et à la coopération internationale au niveau de la Direction de la Planification et des Ressources Financières.

Dans le cadre de sa qualité de coordonnateur de la coopération internationale en santé, M. BELMADANI co-préside avec l'OMS le groupe santé pour l'élaboration et le suivi de l'UNDAF ainsi que du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Il est membre suppléant du Conseil Exécutif de l'OMS et point focal de la coopération en Santé avec l'Union Africaine.

M. BELMADANI est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en agro économie à l'IAV Hassan II et d'un master en Banque et Marchés Financiers de l'université François Rabelais de Tours (France) et de plusieurs formations certifiées dans le domaine des finances et du leadership sur les Objectifs de Développement Durable.

III. Membres du Conseil d'Administration représentant les élus :

- **Mme. Mina BOUHDOUN : Administrateur du FEC représentant les élus locaux**

Mme. BOUHDOUN est élue Présidente du Conseil Communal de ELGFIFATE - Province de TAROUDANT.

- **M. Mohammed CHAOUKI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux**

M. CHAOUKI est élu Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA - Province d'AZILAL.

- **M. Badr EL MOUSSAOUI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux**

M. EL MOUSSAOUI est élu Président du Conseil Communal de EI MARSA - Province de LAAYOUNE.

- **M. Mohammed MOUBDII : Administrateur du FEC représentant les élus locaux**

M. MOUBDII est élu Président du Conseil Communal de FKIH BENSALAH - Province de FKIH BENSALAH.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour :

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'investissement du Fonds ;
- L'affectation des bénéfices ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibérations, etc.) sont régies par les dispositions de la loi n° 31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes, le cas échéant.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Par ailleurs, les exigences de la Banque Centrale en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'évaluation du CA, elles ne pourraient être prises en considération que dans le cadre de la réforme institutionnelle envisagée du FEC.

Enfin, conscient de l'importance de promouvoir l'égalité hommes/femmes au sein de la Banque et d'encourager la représentativité des deux genres dans son organisation³, le FEC est en cours de finalisation, de sa politique genre et ce, conformément à la recommandation de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prise en compte de la dimension genre dans les établissements de crédit en vigueur. Cette politique permettra ainsi de favoriser le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes (politique de recrutement, de gestion de carrières, de rémunération, de formation...) et d'assurer un équilibre hommes/femmes au sein de ses différentes instances de gouvernance.

Cette politique viendra également consolider les énoncés de la politique Environnementale et Sociale (E&S) du FEC, principalement en matière de respect de l'égalité des genres et s'appuiera sur les axes de la stratégie RSE du FEC, notamment l'axe 2 "Social" (cf. point 1.1 relatif au Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC).

En effet, conscient de l'importance de la promotion de l'égalité au sein de son environnement, le FEC, dans sa Politique E&S, a érigé en tant que principe l'intégration du genre et la préservation de l'égalité des chances en matière d'accessibilité et d'utilisation des équipements et des infrastructures réalisées. De même, tout projet qui aurait des répercussions négatives ou limiterait l'accès à des services ou autres sur des éléments liés au genre, à la disparité ethnique et à des personnes vulnérables est exclu du financement du FEC.

(3) : Les engagements de la Banque pour assurer l'égalité homme/ femme sont détaillés au niveau du point 2.2 relatif aux informations sociales du présent Rapport ESG.

Comités spécialisés

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition.

Composition du Comité d'Audit et des Risques

Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur)	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances)	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions :

1. En matière d'information financière et comptable :

- de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au CA et aux tiers, et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes.

2. En matière de contrôle interne :

- de porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- de recommander la nomination des CAC ;
- de définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et CAC doivent couvrir ;
- d'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- de prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations de la fonction d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des CAC et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

3. En matière de stratégie et de gestion des risques :

- de conseiller le CA concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par le CA ;
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques du FEC ;
- de s'assurer de l'adéquation des SI eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction gestion des risques et de contrôle permanent au FEC et de veiller à son indépendance.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent. Il rend compte de ses travaux au CA.

Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014 et celles de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a institué, lors de sa réunion du 29 mai 2019, un Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ce Comité est composé de 3 membres non exécutifs, en cours de désignation. Il peut aussi faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Ce Comité a notamment pour missions de :

- Donner un avis sur le processus de recrutement et de nomination des dirigeants du FEC ;
- Donner un avis sur la politique de rémunération du FEC.

Le Comité de nomination et de rémunération se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité institué par la loi du FEC

Comité de crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de crédit (cf. article 6 du Décret n° 2-90-351 précité)

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Economie et des Finances	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Comités émanant de la Direction Générale

Comité des Risques Interne

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision de Monsieur le Gouverneur Directeur Général n°32 du 03 avril 2019, le comité des risques interne a notamment pour missions :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-tests, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-test révèlent des vulnérabilités.

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à Bank Al-Maghrib ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

Le Comité des Risques Interne s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le Comité des Risques Interne veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le Comité des Risques Interne veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques Interne est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Composition du Comité des Risques Interne

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le Comité des Risques Interne, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Asset/liability management committee (ALCO)

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de mise en conformité du FEC aux dispositions de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire du 04 mars 2021, la composition de ce Comité a été revue en 2021 et ce, en vertu de la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général du FEC n°2367 du 15 septembre 2021.

Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°25 du 22 février 2019, telle que modifiée par la décision n°2367 susvisée, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du CA et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Composition du Comité ALCO

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable du Département Contrôle de gestion et ALM	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Organisation et Système d'Information (COSI)

Le FEC dispose, depuis avril 2019, d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n° 33 du 5 avril 2019, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance du SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets organisation et SI ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives au SI.

Composition du Comité Organisation et Système d'Information

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs du FEC représentant l'Administration et les élus locaux ne bénéficient d'aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n°12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d'Administration des établissements publics.

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l'Etat, le FEC n'a pas d'autres actionnaires.

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Prévention de la corruption

Le FEC dispose, depuis 2008, d'un code déontologique qui édicte les principes et les règles de bonne conduite auxquelles doivent s'identifier et se rallier tous les collaborateurs du FEC dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Ces principes et règles visent notamment à affirmer l'engagement de la Banque à prévenir les risques liés à la corruption. En effet, le code déontologique du FEC édicte des règles de bonne conduite particulières à respecter en matière d'acceptation de cadeaux, invitations, avantages financiers ou autre.

Ce Code a été diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs qui en ont pris connaissance et qui se sont engagés formellement à le respecter. De même, ce Code est transmis à toutes les nouvelles recrues dès leur embauche afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles s'engagent formellement à le respecter. Par ailleurs, le Code déontologique du FEC a été renforcé en 2015 par l'introduction notamment de nouvelles dispositions qui visent à renforcer d'avantage l'engagement de la Banque à prévenir tous risques liés à la corruption. En effet, le FEC a érigé, la lutte contre la corruption, en tant que l'un des principes généraux du code déontologique de la Banque. Il a également été procédé à l'introduction de nouvelles dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics. De même, Il a été annexé au code déontologique du FEC, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts et ce, afin de mieux les anticiper et de les éviter.

Il est à signaler que, depuis l'adoption du Code déontologique par l'ensemble des collaborateurs du FEC, et d'après les constats et les remontées d'informations qui ont été adressées au responsable Conformité et Gouvernance, en tant que responsable de la déontologie, aucune difficulté particulière n'a été notée dans la mise en application dudit Code.

A ce titre, il ne s'est vu adresser aucune réclamation au sujet d'éventuels écarts aux dispositions prévues par le code de déontologie.

Aussi, le FEC dispose d'un règlement des achats qui constitue le cadre de référence pour la réalisation des opérations d'achats initiées par la Banque. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité des achats et la bonne utilisation des ressources affectées.

Enfin, il est à souligner que dans le cadre de la mise en conformité du FEC avec les exigences de la directive de BAM n°1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, et aux recommandations énoncées dans le guide national anti-corruption, le FEC, tout en capitalisant sur ses réalisations en matière d'éthique et de déontologie, est en cours de renforcement de son dispositif anti-corruption, et ce, conformément aux recommandations de la Banque Centrale et aux meilleurs standards en matière de lutte contre la corruption.

Ce dispositif sera soumis, dès finalisation, à l'approbation des instances de gouvernance du FEC et à l'approbation du CA.

Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.

2.4. Informations sur les parties prenantes

2.4.1. Impacts des activités du FEC sur la population et le développement territorial

La Banque apporte son soutien financier et technique aux Collectivités Territoriales pour la mise en œuvre de leurs programmes et projets d'investissement, visant principalement la réduction des disparités territoriales et sociales et la mise à niveau urbaine ainsi que ceux présentant des co-bénéfices climat et favorisant un développement territorial durable, inclusif et résilient aux effets du changement climatique.

Ainsi, le FEC a maintenu, au cours de l'année 2022, des niveaux de financement au profit des Collectivités Territoriales comparables à ceux de 2021, avec des engagements et des décaissements de prêts, qui ont atteint respectivement, près de 2,7 MMDH et plus de 2,9 MMDH à fin décembre 2022.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par un niveau exceptionnel des attributions de prêts qui se sont élevées à près de 5 MMDH, lesquelles sont en partie en cours de contractualisation et qui portent sur le financement de 69 projets. Ces concours concernent notamment le financement de grands projets d'adaptation climatique qui se distinguent par l'importance de leurs volumes d'investissement et qui s'inscrivent dans la politique des grands projets d'infrastructure.

Ces concours ont permis la réalisation de projets d'investissement qui couvrent plusieurs secteurs d'intervention, notamment les infrastructures routières, les aménagements urbains, les équipements culturels et sportifs, le transport urbain, la santé, l'enseignement et la formation professionnelle, tout en améliorant les conditions et la qualité de vie des populations locales.

Contribuer à la réduction des disparités territoriales et sociales

La Banque a poursuivi, en consolidant ses acquis en la matière, le financement des projets de développement territorial visant la réduction des disparités au niveau des CT présentant des déficits en infrastructures de base et de services sociaux dans les secteurs ciblés par le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural, à savoir : les routes rurales, les ouvrages d'art, l'adduction en eau potable, l'assainissement, l'électrification, les écoles et les dispensaires, etc. De même, la Banque veille à renforcer les efforts déployés en matière de désenclavement de la population rurale, et ce, à travers le financement de projets de mise à niveau des routes provinciales reliant les routes rurales construites et/ou aménagées avec le réseau structurant à fort trafic. Ces projets complémentaires permettent de maximiser l'impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les indicateurs présentés ci-après, concernent les projets attribués au titre de l'exercice 2022.

ROUTES RURALES DE DÉSENCLAVEMENT

Liaisons routières

Financement de projets visant la réduction des déficits en routes rurales et permettant le désenclavement et l'amélioration des conditions de transport et d'accès aux services sociaux au profit des populations rurales enclavées :



Mise à niveau des routes

Financement de projets de mise à niveau des routes reliant les routes rurales construites et/ou aménagées avec le réseau structurant à fort trafic permettra de consolider les acquis en matière d'effort de désenclavement de la population rurale.



EAU POTABLE ET ELECTRIFICATION

Accès au réseau d'eau potable

Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions de vie et de santé de la population, permettant de lutter contre l'exode rural :



Accès au réseau électrique

Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique et des conditions de vie de la population :



ÉDUCATION ET FORMATION

Généralisation de la scolarisation

Financement de projets visant :

La construction de



4 écoles communautaires et internats

au profit de



480 élèves

répartis sur



4 Communes

3 Provinces

relevant d'une Région

Lutte contre la déperdition scolaire

Financement de l'acquisition de :

92 véhicules de transport scolaire

au profit de

2 208 élèves

élèves



Promotion de la formation professionnelle

Financement de la construction de :

1 institut de formation dans les métiers de la santé

d'une capacité de

100 élèves stagiaires

élèves stagiaires



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Généralisation des équipements sportifs de proximité

Financement de projets visant la construction d'équipements sportifs (terrains de proximité omnisports, centre socio-sportifs, piscine...) permettant le développement du monde rural et périurbain en facilitant aux jeunes la pratique du sport dans les meilleures conditions, et favorisant ainsi le développement et la consolidation de leurs talents.

60

Equipements sportifs en milieu rural et périurbain



96 189

jeunes bénéficiaires

47

Communes bénéficiaires



réparties sur

6

Provinces

et

2

Régions

Contribuer à la mise à niveau urbaine et à la requalification des quartiers sous-équipés

MISE A NIVEAU URBAINE ET REQUALIFICATION

Contribution à la réalisation des programmes de développement régionaux et urbains à travers le financement des projets d'aménagements et de mise à niveau urbaine ainsi que de requalification des quartiers sous-équipés :

Amélioration des conditions de circulation, de déplacement et de sécurité au profit de

42 056 habitants



68 km

de voirie et chemins piétons aménagés

5 779

Points lumineux équipés de luminaires LED permettant une économie d'énergie électrique

6 Trémies et carrefours giratoires pour la fluidité de la circulation, l'optimisation du temps de parcours, et l'amélioration de la sécurité

264 255 m²

d'espaces verts réhabilités ou créés avec des parcours santé et des espaces de jeux pour les enfants

PROMOUVOIR LA CULTURE DE LA LECTURE

Généralisation des points de lecture publique pour tous, afin de promouvoir la lecture en tant que vecteur de développement humain, notamment chez les enfants et les jeunes.

La Banque y contribue à travers le financement d'un projet d'aménagement de 9 points de lecture constituant un réseau de lecture publique réparti géographiquement sur différents quartiers, et permettant ainsi un accès facile, à toute les catégories sociales, aux ressources et outils de lecture.

9

Points de lecture publique



Une population bénéficiaire de



68 525
Enfants et jeunes

Contribuer au développement culturel, touristique et socio-économique

INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

Amélioration de l'attractivité des sites touristiques

Financement de projets d'infrastructures touristiques visant le renforcement de l'attractivité des sites touristiques à travers des aménagements adaptés (circuits, passerelles, corniches, dispositifs de communication...) permettant la diversification et la pratique d'activités touristiques dans des conditions de sécurité et de confort :

16 km de circuits
et parcours touristiques

2 824

dispositifs et supports
de communication installés
(panneaux d'information, d'interprétation,
bornes interactives...)



1 233

Points lumineux
équipés de luminaires LED
permettant une économie d'énergie électrique



INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Enrichissement du patrimoine culturel

Financement de projets d'infrastructures culturelles visant le développement humain, culturel et touristique à travers le renforcement de l'offre culturelle et artistique et l'amélioration de l'attractivité touristique de la ville :

3 Infrastructures
culturelles aménagées
(théâtre, maison d'arts, musée)



INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Amélioration des revenus par l'emploi

Financement de 3 projets créateurs de valeur ajoutée et générateurs d'emplois pérennes, qui contribuent à insuffler une dynamique économique dans 3 Communes réparties sur 2 Provinces relevant de 2 Régions, et à améliorer les revenus des populations locales à travers l'accès à des emplois stables et durables :

5 103
postes
d'emplois pérennes créés



Contribuer à la résilience des territoires face aux effets du changement climatique

Compte tenu de son emplacement géographique et du contexte de changement climatique actuel, le Maroc est confronté à une tendance climatique caractérisée par des périodes de sécheresse consécutives, et des épisodes pluvieux courts mais intenses à la fois, engendrant de fortes inondations, qui constituent un risque important de pertes de vies humaines et de dégâts matériels. Dans ce contexte, les acteurs territoriaux sont appelés plus que jamais à mettre en œuvre des programmes et des projets de lutte contre les effets du changement climatique.

ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Financement de projets visant la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour faire face à un stress hydrique causé par des sécheresses récurrentes au niveau de deux Régions :

Sécurisation et amélioration des conditions
d'approvisionnement en eau

de **11 000 000** Habitants

Réalisation
d'une première tranche de **66 km** de réseau
d'adduction en eau potable

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Financement de 3 projets d'aménagements visant à atténuer les effets d'inondation des cours d'eau en période pluvieuse, et contribuant à renforcer les capacités adaptatives des territoires et à protéger des vies et des biens contre ce risque climatique :

Amélioration des
conditions de
protection de

454 623
Habitants

répartis sur
4 Communes, 2 Provinces et 1 Région

2.4.2. Actions correctives mises en place au sein des activités ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales

Les projets d'investissement des CT financés par la Banque visent principalement l'amélioration des conditions et de la qualité de vie socio-économique des populations locales, mais peuvent avoir, éventuellement, des répercussions négatives sur l'environnement et les communautés locales. A cet effet, et dans le cadre du processus d'évaluation E&S des projets soumis à son financement, la Banque applique des mesures de sauvegardes E&S permettant d'améliorer la performance E&S des projets, qui visent principalement la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, de la santé, de la sécurité et des moyens de production et de génération de revenus des populations.

Un rating E&S des projets soumis au financement de la Banque permet de définir l'ampleur des mesures d'atténuation requises pour anticiper, minimiser et réduire à des niveaux acceptables les impacts négatifs ou de les compenser lorsqu'ils persistent, le cas échéant. Il s'agit des :

- Mesures générales prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales en lien avec la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité des travailleurs et de la population, la gestion des déchets de chantier... ;
- Mesures spécifiques qui nécessitent la mise en place d'un Plan de gestion E&S en fonction de la nature et de l'ampleur du projet.

La nature et l'ampleur des mesures d'atténuation préconisées en fonction du rating E&S sont résumées ci-après :

Rating des projets en fonction du niveau des risques E&S

	NIVEAU DES RISQUES E&S	AMPLEUR DES MESURES D'ATTÉNUATION
Catégorie A	Risque élevé	- Lettre d'Acceptabilité Environnementale - Etude d'Impact E&S - Plan de Gestion E&S - Mesures du CCAG-T*
Catégorie B	Risque moyen	- Lettre d'Acceptabilité Environnementale - Notice d'Impact E&S - Plan de Gestion E&S - Mesures du CCAG-T*
Catégorie C	Risque faible à moyen	- Plan de Gestion E&S (Restreint) - Mesures du CCAG-T*
Catégorie D	Risque faible	- Mesures du CCAG-T*

A

Regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs qui, au moment de l'évaluation du projet, sont jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

B

Projets à risques potentiels limités sur le plan E&S et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques au site du projet, en grande partie réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation.

C

Projets à risques ou impacts adverses minimes sur le plan E&S, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour limiter les risques d'impacts sur l'environnement.

D

Projets à risques minimes et dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques E&S significatifs.

* : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (décret n°2-14-394 du 13 mai 2016)

2.4.3. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

La Banque veille à maintenir des conditions de dialogue et d'échange optimales avec les principales parties prenantes à travers des canaux de communication adaptés, et ce, de manière régulière ou ponctuelle afin de répondre efficacement à leurs attentes et besoins.

A travers une plateforme E-services, la Banque met à la disposition des Collectivités Territoriales un service digitalisé adéquat, leur permettant de consulter l'état de leurs engagements et d'assurer le suivi et le traitement de leurs correspondances avec la Banque.

En outre, la Banque accorde une attention particulière à l'implication des CT et de ses partenaires institutionnels, de manière proactive, notamment lors du développement de nouvelles offres dédiées aux CT dans l'objectif d'apporter des réponses convenables et efficaces à leurs attentes, besoins et spécificités en matière de financement et d'accompagnement.

2.4.4. Cartographie des parties prenantes

Les principales parties prenantes du FEC se présentent comme suit :



Les principaux canaux de communication avec les parties prenantes se présentent comme suit :

Parties prenantes	Canaux de communication *	Fréquence
Collectivités Territoriales (Régions, Préfectures, Provinces, Communes...)	- Plateforme E-Services - Réunions, missions sur le terrain... - Visite des prospects ou clients, réunions, rencontres, séminaires, ateliers... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Bailleurs de Fonds nationaux et internationaux	- Missions de due diligence, notamment dans le cadre des financements auprès des DFIs - Réunions, missions sur le terrain... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Autorités de régulation	- Rapports, états financiers, publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Annuelle, semestrielle et trimestrielle ou ponctuelle
Organismes professionnels	- Commissions thématiques - Reporting sur les risques	Mensuelle ou trimestrielle
Fournisseurs et sous-traitants	Règlement des achats Site web, emails, contacts téléphoniques	Ponctuelle et au besoin
Médias et presse	Publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...)	Régulière, ponctuelle et au besoin

(*) Liste non exhaustive

2.4.5. Politique et critères de sélection des parties prenantes

Collectivités Territoriales

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, Préfectures et Provinces et aux Communes, et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Afin de pouvoir accéder aux solutions de financement du FEC, l'emprunteur doit remplir certaines conditions, qui visent essentiellement l'analyse de la solvabilité des CT, en l'occurrence :

- Avoir un taux d'endettement (Total des annuités rapporté aux ressources de la Collectivité Territoriale) inférieur à 40% sauf dérogation du CA ;
- Avoir un Service de la dette inférieur à 80% de l'excédent d'exploitation ;
- Participer au financement du projet à hauteur de 20% de son coût avec la nécessité de présenter un foncier assaini ;
- Disposer des moyens humains, matériels et organisationnels pour la réalisation du projet de manière à éviter tout risque opérationnel.

De leur côté, les projets éligibles au financement du FEC doivent répondre aux critères tels que définis par le modèle de risk management de l'Institution.

Fournisseurs

La sélection des fournisseurs du FEC se déroule conformément aux règles définies par le Règlement des achats du FEC en vigueur, tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration. Ce dernier fixe les conditions et les formes dans lesquelles sont passées les marchés de travaux, de fournitures et de services du FEC. Il fixe également les règles d'exécution desdits marchés et leur contrôle.

La passation des marchés du FEC obéit aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement et de garantie des droits des concurrents ainsi que de transparence dans les choix du maître d'ouvrage.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse économiquement.

Partenaires

Dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui aux différentes politiques publiques et veille, en permanence, à réunir les conditions favorisant de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec les institutions spécialisées, notamment les DFIs. Ces nouvelles synergies financières englobent, au-delà des lignes de financement qui portent notamment sur les projets à co-bénéfices climat, des subventions pour l'assistance technique au profit des Collectivités Territoriales.

2.5. Autres

2.5.1. Objectifs et engagements du FEC en matière de RSE

La responsabilité sociétale et environnementale de la Banque se traduit par son engagement en matière de maîtrise des risques E&S liés à son activité et à sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la SNDD conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du Royaume.

Les engagements tenus en matière de RSE permettent à la Banque de contribuer aux efforts des CT en matière de prise en compte et de concrétisation de la durabilité à l'échelle des territoires. Pour mieux apprécier sa contribution en la matière, la Banque recourt aux objectifs de développement durable comme tableau de bord, pour le suivi des effets et impacts positifs des projets financés dans la réalisation des objectifs de la durabilité.



2.5.2. Réalisations en matière de RSE sur les trois derniers exercices

Processus d'intégration des risques E&S

> Approbation de la Politique Environnementale et Sociale

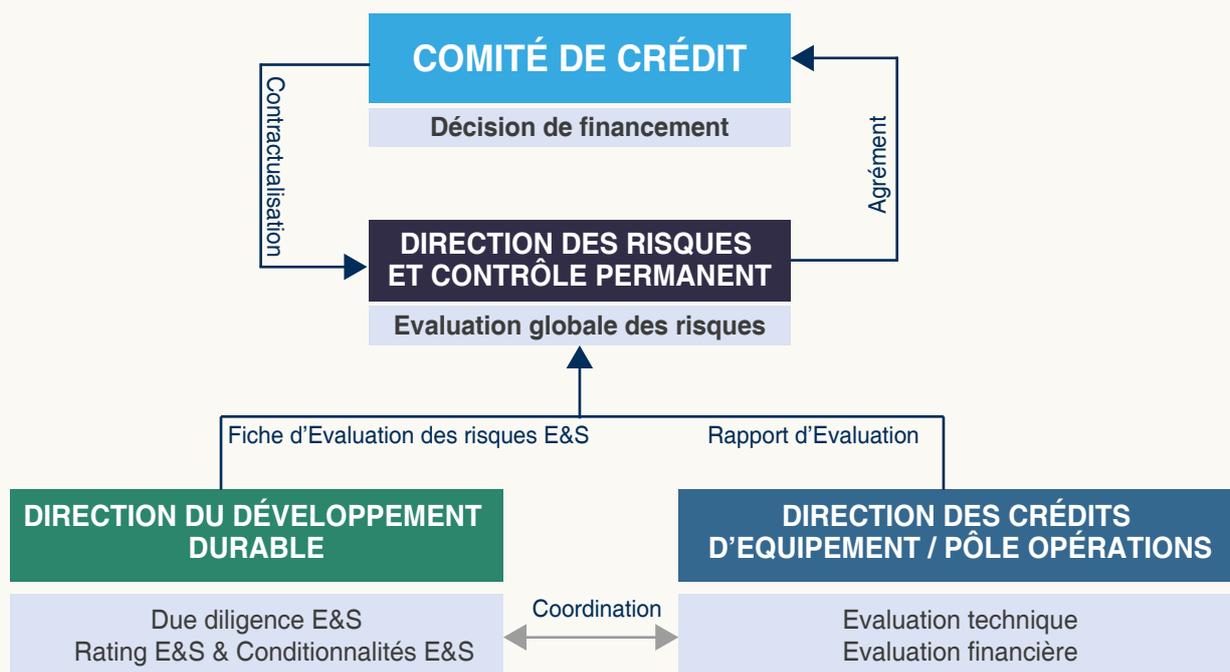
En adéquation avec la vision stratégique du Royaume en matière de développement durable des territoires, et au regard de l'importance des critères environnementaux, sociaux et climatiques, le FEC a initié, dès 2020, la mise en place de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES).

En octobre 2021, le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé la politique environnementale et sociale du FEC, qui constitue le pilier principal du SGES. Cette politique, entrée en vigueur en avril 2022, a permis de formaliser et de donner une nouvelle dimension à l'intégration des risques E&S dans le processus décisionnel de la Banque.

> Gouvernance relative à la gestion des risques E&S

L'intégration des risques E&S, en application du principe de la séparation des responsabilités, a permis de disposer de trois niveaux de gestion et de contrôle, et par conséquent de renforcer la gouvernance de la gestion globale des risques.

La décision de financement est accordée par le comité de crédit sur la base des critères techniques, financiers, environnementaux et sociaux. La structure organisationnelle relative à la gestion des risques E&S est présentée ci-après :



> Déploiement du SGES

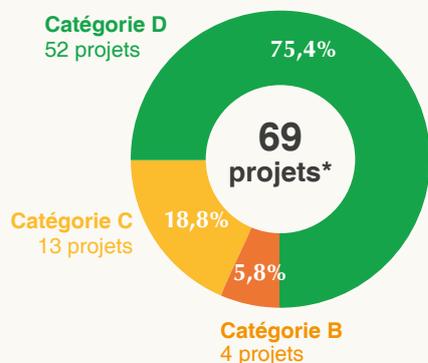
Conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), tout projet soumis au financement de la Banque fait systématiquement l'objet d'une évaluation et d'un rating de ses risques Environnementaux & Sociaux (E&S).

Ainsi, les résultats du rating E&S au titre de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

- 75,4% des projets financés sont classés dans la « Catégorie D », qui regroupe les projets à risques minimales dont les impacts probables sont maîtrisables ;
- 18,8% des projets financés sont classés dans la « Catégorie C », qui regroupe les projets à risques minimales requérant quelques mesures spécifiques d'atténuation ;
- 5,8% des projets financés sont classés dans la « Catégorie B », qui regroupe les projets à risques limités nécessitant l'intégration des mesures préconisées par les études d'impact E&S réalisées.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets par catégorie des risques E&S*



Prédominance des projets de Catégorie D dans la structure des projets attribués à fin 2022

(*) : Projets attribués à fin décembre 2022

Accroître le financement de projets à Co-bénéfices Climat

Les changements climatiques imposent de plus en plus des défis majeurs pouvant impacter les efforts déployés pour le développement du Maroc. En effet, les territoires sont les premiers à subir les impacts environnementaux causés par des phénomènes climatiques extrêmes, notamment la sécheresse et les inondations..., qui présentent des menaces pour la santé et la sécurité des populations et qui affectent au même titre les activités économiques et les revenus des populations.

Les Collectivités Territoriales sont de plus en plus considérées comme des acteurs clés de la déclinaison territoriale des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation, et sont donc appelées plus que jamais à mettre en œuvre des programmes et des projets sobres en carbone et résilients face au changement climatique. L'atteinte de cet objectif nécessite une meilleure intégration de la dimension climatique dans la planification territoriale, un renforcement des capacités internes et des moyens financiers importants.

Consciente que les défis du changement climatique appellent à prendre un engagement ferme de toute les parties prenantes, la Banque a adopté une approche pro-climat visant un accompagnement des Collectivités Territoriales afin de promouvoir l'émergence de projets de développement durable et à Co-bénéfices climat.

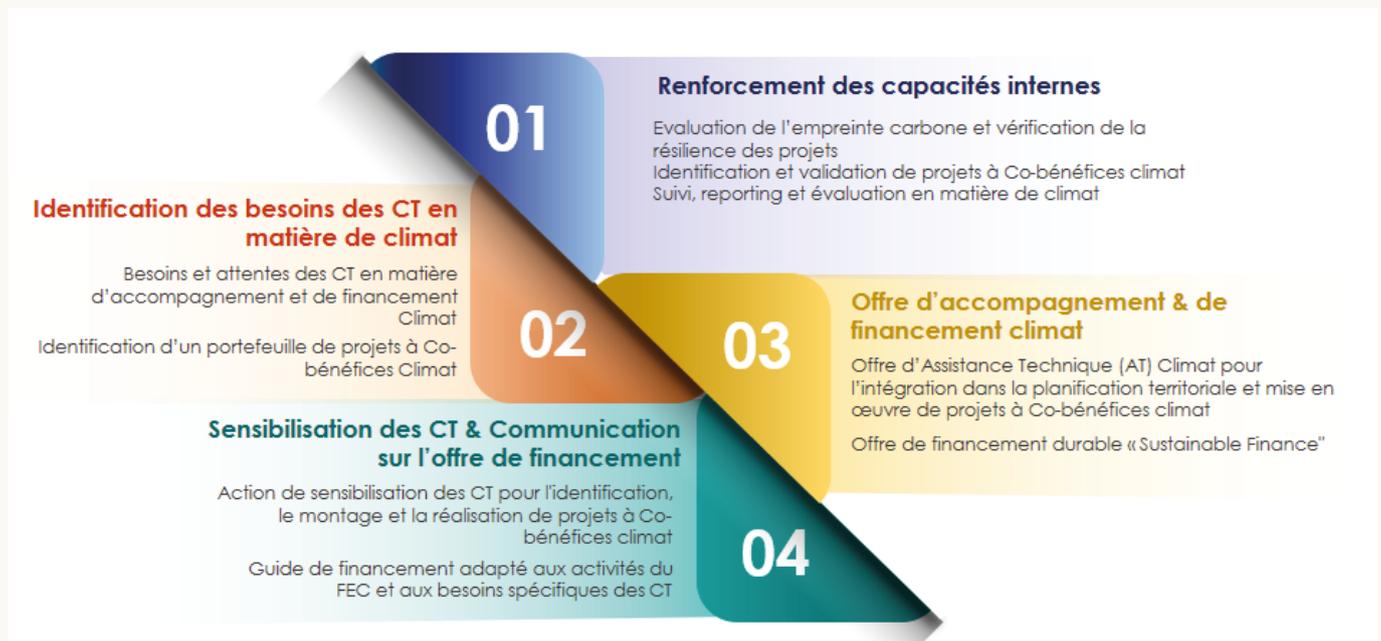
> Adoption d'une approche Pro-climat

Sur le plan opérationnel, et afin de concrétiser sa vision stratégique en faveur d'un développement territorial durable et résilient, la Banque a mis en place un Plan d'action climat, sous-jacent à son approche pro-climat, qui se veut une feuille de route pour l'intégration du climat dans la stratégie de financement de la Banque visant à accroître son financement en faveur du climat et à l'accompagnement des Collectivités Territoriales à l'émergence de projets de développement durable et à Co-bénéfices climat.

> Accompagnement à l'émergence des projets à Co-bénéfices climat

La Banque veille à accompagner les CT dans leur démarche pro-climat en mettant à leur disposition des outils techniques pour l'identification des projets à Co-bénéfices climat, tout en renforçant leurs capacités techniques et financières à même d'assurer le montage, le financement et la réalisation de ces projets.

Pour ce faire, la Banque a mis en place les moyens pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à Co-bénéfices Climat et à structurer une offre de financement durable "Sustainable Finance" au profit des CT.



Accompagnement des CT à faible indice de développement

A travers son expérience de près de 64 ans dans le financement du développement territorial, la Banque a veillé à renforcer la confiance tissée au fil du temps avec les Collectivités Territoriales, lui permettant aujourd'hui d'avoir une connaissance parfaite des besoins et des spécificités du secteur local, particulièrement les CT ayant le déficit le plus élevé en matière d'infrastructure de base, tel qu'il ressort de l'Indice Multidimensionnel de Développement Local (IDLM). Aussi, la Banque n'a cessé d'innover pour apporter les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques en ayant recours à l'effet de levier que procure l'emprunt et le renforcement de leurs capacités opérationnelles visant un développement territorial intégré axé sur la durabilité et la qualité de vie des citoyens selon une approche égalitaire et prônant la diversité.

Au cours de l'année 2022, la Banque a structuré, en collaboration avec ses partenaires institutionnels, une nouvelle offre d'appui technique et financier en faveur des Collectivités Territoriales à faible IDLM en matière de projets de réduction des disparités territoriales et sociales et d'adaptation aux effets du changement climatique.

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL** | **2022**

LA **BANQUE** DU FINANCEMENT LOCAL

